

Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective



RAPPORT DU JURY
07.12.2017

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	4
2.	Clauses relatives à la procédure	4
2.1	Introduction et bases réglementaires.....	4
2.2	Maître de l'ouvrage et organisateur	4
2.3	Jury	4
2.4	Equipes sélectionnées	6
2.5	Calendrier du concours.....	7
3	Cahier des charges	8
3.1	Introduction	8
3.2	Périmètre du concours.....	8
3.3	Objectifs du concours	9
3.3.1	Hôtel de ville	9
3.3.2	ArchéoLab.....	9
3.4	Critères de jugement.....	9
4	Déroulement du concours.....	10
4.1	Contrôle de conformité, examen préalable et admission au jugement.....	10
4.2	Délibérations	11
4.2.1	Acceptation des projets au jugement.....	11
4.3	Présentation des projets, tours de jugement	11
4.4	Expertises des projets retenus.....	12
4.5	3ème tour de jugement.....	12
4.6	Concours d'idées	12
4.7	Classement et prix	12
4.8	Recommandations du jury	13
4.9	Ouverture des enveloppes.....	13
5.	Approbation.....	14
6	Levée de l'anonymat.....	16
7	Illustration des projets primés (concours de projets).....	21
8	Illustration des projets primés (concours d'idées).....	58
9	Illustration des projets non primés	64
10	Divers	70
10.1	Exposition	70
10.2	Propriété des projets.....	70

1. Préambule

La Ville de Pully doit résoudre des problématiques multiples, à la fois culturelle, avec la couverture des ruines romaines et la construction de l'ArchéoLab, programmatique, en cherchant à regrouper son administration sous un seul toit et dans une maison chargée d'histoire, mais également environnementale en demandant des réponses pour la gestion de l'énergie et l'avenir de l'ensemble du site.

Pour cela, elle a choisi la procédure du concours de projets d'architecture pour l'ArchéoLab et l'Hôtel de ville et du concours d'idées pour l'aménagement du site élargi et la recherche d'un concept énergétique pour l'ensemble du site.

Merci aux dix-huit équipes, composées d'architectes, d'ingénieurs et d'architectes paysagistes qui se sont investis totalement pour fournir au jury 18 propositions de qualité et qui lui ont permis de mener des discussions en profondeur avant de choisir la solution qui lui semblait la plus performante pour l'ensemble des problèmes posés.

Le jury remercie la Ville de la démarche choisie et de la qualité des débats et souhaite vivement une pleine réussite pour le développement de ces projets porteurs d'un nouveau centre urbain de qualité en espérant qu'il réponde aux besoins de toute la population. Le jury remercie également les équipes qui ont réfléchi au périmètre élargi et mis en évidence des opportunités pour le centre de Pully

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et bases réglementaires

En application de la loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la Ville de Pully a organisé une procédure de mise en concurrence.

Cette procédure a pris la forme d'un concours de projets à 1 degré en procédure sélective, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit.

2.2 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le Maître de l'ouvrage est la Ville de Pully représentée par la Municipalité.

L'organisateur est le bureau d'architectes M+B Zurbuchen-Henz Sàrl.

2.3 Jury

Président :

M. Alexandre Blanc	Architecte, Lausanne
--------------------	----------------------

Vice-président :

M. Gil Reichen	Syndic de la Ville de Pully
----------------	-----------------------------

Membres non professionnels :

M. Yassin Nour	Conseiller communal, Président de la commission permanente d'urbanisme (CPU), Pully
M. Philippe Steiner	Secrétaire municipal, Pully
Mme Delphine Rivier	Directrice du Musée d'Art et de l'ArchéoLab, Pully

Membres professionnels :

M. Marc Zolliker	Architecte, Conseiller municipal, Direction des travaux et des services industriels (DTSI), Pully
M. Philippe Daucourt	Architecte, Chef de service de la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE), Pully
M. Dominique Salathé	Architecte, Bâle
Mme Marie-José Van Hee	Architecte, Gand
M. Nicolas Delachaux	Architecte, Nyon
Mme Stephanie Bender	Architecte, Lausanne
Mme Emmanuelle Bonnemaïson	Architecte paysagiste, Lausanne
M. Jacques Dorthe	Ingénieur civil, Bulle

Suppléants non professionnels :

M. Nicolas Leuba	Conseiller municipal, direction de l'urbanisme et de l'environnement, Pully
M. Alain Delaloye	Chef de service de la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS), Pully
M. Sébastien Cornuz	Chef de service de la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS), Pully
Mme Karine Meylan	Conservatrice de l'ArchéoLab, Pully

Suppléant professionnel

M. Eric Poncin	Architecte, Chef de projet direction de l'urbanisme et de l'environnement, Pully
----------------	--

Spécialistes conseils :

M. Laurent Chenu	Conservateur cantonal des Monuments et sites (SIPAL), Etat de Vaud
Mme Catherine May Castella	Archéologue (SIPAL), Etat de Vaud
M. Dieter Bogner	Muséographe, Vienne
M. Daniel Willi	Ingénieur civil, Vevey
Bernard Paule, ESTIA SA	Physicien du bâtiment, Lausanne
Bernard Flach, REGTEC SA	Economiste de la construction Lausanne

2.4 Equipes sélectionnées

Lors de la procédure de présélection, le jury a retenu les équipes suivants:
(par ordre alphabétique des raisons sociales) :

- Arch.: AFF Architekten GmbH, Dreier Frenzel Sàrl; Ing.: Miscere Sàrl
- Arch.: Architecum Sàrl; Ing.: MCR & Associés Sàrl
- Arch.: Buchner Bründler Architekten AG; Ing.: ZPF Ingenieure AG
- Arch.: Caruso St John Architects AG; Ing.: Ferrari Gartmann AG
- Arch.: Charles Pictet architectes FAS SIA; Ing.: Ingeni SA
- Arch.: Diener & Diener Architekten, Martin Steinmann; Ing.: CSD ingénieurs SA
- Arch.: Durisch + Nolli Architetti Sagl; Ing.: Lurati Muttoni Partner SA
- Arch.: Galletti Matter architectes, bunq architectes SA; Ing.: MP ingénieurs conseils SA
- Arch.: Garcés De Seta Bonet arquitectes, FAZ architectes; Ing.: Le Collectif ingénieurs civils
- Arch.: Jean-Baptiste Ferrari & Associés SA; Ing.: Chabloz & Partenaires SA
- Arch.: José Maria Sánchez Garcia, Arquitectos; Ing.: ERBEIA – Ingénierie civile SA
- Arch.: LVPH architectes; Ing.: Boss & Associés ingénieurs conseils SA
- Arch.: Miller & Maranta AG; Ing.: Basler & Basler & Hofmann AG
- Arch.: Mondada Frigerio Blanc Architectes SA, Christophe Amsler; Ing.: AIC ingénieurs conseils SA
- Arch.: PONT 12 Architectes SA; Ing.: Kälin & Associés
- Arch.: Rapin Saiz Architectes, Ted'A architectes; Ing.: Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl
- Arch.: Sergison Bates Architekten, Jaccaud Spicher Architectes Associés; Ing.: Ulaga Partner AG
- Arch.: Tuñón Arquitectos, Tuñón & Ruckstuhl Architekten GmbH SIA; Ing.: Dr. Deuring + Oehninger AG

2.5 Calendrier du concours

Procédure sélective

- Publication de l'appel à candidature 28 février 2017
- Délai pour l'envoi des questions 06 mars 2017
- Réponses du jury aux questions 10 mars 2017
- Rendu des dossiers de candidature 23 mars 2017
- Notification du résultat de la sélection aux candidats avril 2017

Concours de projets

- Visite du site 02 mai 2017
- Délai pour l'envoi des questions 01 juin 2017
- Réponses du jury aux questions 09 juin 2017
- Rendu des projets 06 octobre 2017
- Rendu des maquettes 20 octobre 2017
- Jugement 26 et 27 octobre et 9 et 10 novembre 2017

Remise des prix et vernissage de l'exposition 07 décembre 2017

Exposition des projets 07-17 décembre 2017

3 Cahier des charges

3.1 Introduction

« Occupé sans discontinuité depuis deux mille ans, le site du Prieuré a été, et reste encore, un témoin privilégié de l'histoire de Pully, tant de l'histoire avec un grand « H », que celle de tous les jours, en ayant abrité une école, une auberge, une maison de commune, une fromagerie, une église, une cave, une salle de danse, des salles municipales, une boucherie, un abri militaire, les pompiers, un poste de police, des bureaux et surtout Pollius (ou Paulius), propriétaire de la villa romaine qui aura peut-être laissé son nom à la commune. Associé, en raison de sa dénomination trompeuse, à un bâtiment religieux, le site du Prieuré fut, en réalité (...), un véritable lieu de vie et de rencontres de la population pulliérane. De plus, malgré les très nombreuses phases de construction à travers les siècles, les architectes qui se sont succédés sur ce site ont toujours imaginé leur projet en gardant à l'esprit que leur création devait s'introduire dans un tout, avec un véritable souci d'ensemble. Ainsi, avec leur sensibilité propre à leur époque, ils ont fait du site du Prieuré un ensemble architectural éclectique et cohérent, mais dont le bâtiment originel ressort toujours dominant et valorisé. »

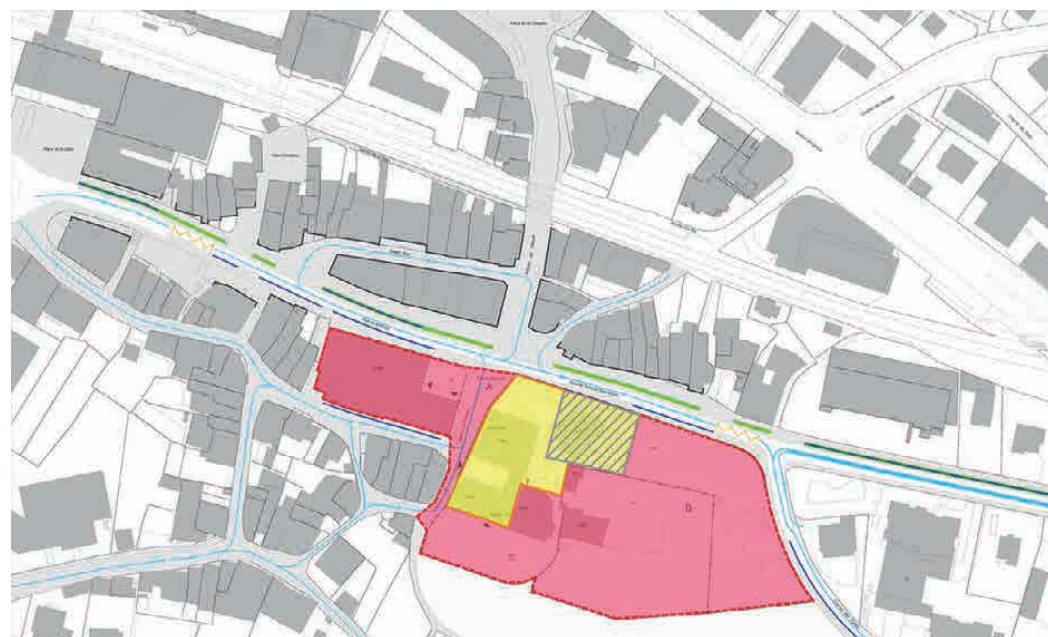
Au vu des remarquables caractéristiques paysagères et patrimoniales, la Ville de Pully désire requalifier ce lieu dans le but de mettre en valeur son patrimoine d'importance régionale en ce qui concerne les bâtiments du Prieuré et nationale pour les vestiges romains et les fresques. Elle organise donc un concours de projets d'architecture et d'ingénierie en procédure sélective pour :

- la création d'un Hôtel de ville ;
- la création de l'ArchéoLab (assainissement de la Villa romaine et extension) ;
- la requalification des espaces publics.

Et conjointement un concours d'idées pour :

- la mise en valeur paysagère du site du Prieuré
- le développement d'un concept énergétique pour tout le site.

3.2 Périmètre du concours



-  Aire d'évolution des constructions
-  Aire de construction d'ArchéoLab
-  Aire de réflexion

Le périmètre du concours se compose de 3 aires. L'aire d'évolution des constructions (en jaune sur le plan ci-dessus), l'aire de construction d'ArchéoLab (en gris hachuré) et l'aire de réflexion (en rose). Les aires de construction sont concernées par le concours d'architecture et l'aire de réflexion par le concours d'idées. L'aire d'évolution des constructions correspond à la zone occupée par les bâtiments existants du Prieuré et à la zone d'implantation possible pour l'ArchéoLab. L'aire d'évolution des constructions englobe les bâtiments suivants et les espaces publics situés à proximité de ceux-ci :

- av. du Prieuré 2 (actuel bâtiment administratif);
- av. du Prieuré 2a (actuel bâtiment du Prieuré);
- av. Samson Reymondin 2 (actuel abri-musée de la Villa romaine) ;
- Place d'Obernai (partie nord-est).

L'aire de réflexion englobe les espaces publics énumérés ci-dessous sur lesquels des propositions d'aménagement doivent être formulées. Cette aire élargie garantit une bonne cohérence entre les aménagements du site et le contexte dans lequel ils s'inscrivent :

- place d'Obernai (partie ouest);
- av. du Prieuré (partie sud) ;
- esplanade de l'Eglise ;
- parking Pré-de-la-Cure ;
- place de jeux du ch. des Vignes ;
- jardin de la Cure.

3.3 Objectifs du concours

Le concours cible, d'une part, « l'optimisation des surfaces administratives et de revalorisation du site du Prieuré destinée à rassembler les services administratifs et à créer un lieu central d'accueil et d'information de la population pulliérane ». D'autre part, il vise à mettre en valeur les vestiges romains présents sur le site tout en offrant des espaces publics de qualité. « Les futures activités de la Villa romaine sont un enjeu culturel très pertinent pour l'animation du centre-ville et de la vie locale. Il est essentiel que les réflexions de projet menées dans ce cadre soient inscrites dans le respect de la synthèse des prescriptions relatives au site historique établie conjointement par le Ville de Pully et le SIPaL.

3.3.1 Hôtel de ville

L'implantation de l'Hôtel de ville sur le site du Prieuré permet de revaloriser un patrimoine historique d'intérêt classé en note *2* à l'inventaire cantonal et de créer un lieu représentatif et identifiable pour la Ville de Pully. Le projet consiste à mettre en place une structure disposant de locaux fonctionnels et d'équipements adéquats pour optimiser l'accueil de la population et offrir un service de qualité, améliorer l'organisation interne des services, de revaloriser les bâtiments, tout en réduisant les charges de fonctionnement et d'exploitation.

3.3.2 ArchéoLab

Le projet de revalorisation de la Villa romaine entend faire de ce lieu unique le premier espace suisse de découverte de l'archéologie. L'extension de la Villa romaine représente un enjeu prépondérant du point de vue urbanistique, offrant la possibilité de requalifier les espaces publics et de renforcer l'identité du site.

3.4 Critères de jugement

Les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique):

- qualités urbanistiques : qualité et clarté du concept d'implantation ;
- qualités d'intégration au contexte : rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;

- qualités architecturales : adéquation entre le bâtiment et sa signification dans l'espace urbain, expression et choix des matériaux;
- qualités de transformation de patrimoine : proposition respectueuse du patrimoine, assainissement et mise en valeur du bâtiment recensé ;
- qualités muséales et de protection de ruines : solution respectueuse des ruines, relations spatiales et fonctionnelles, concept de lumière, parcours intérieurs, et assainissement ;
- qualités fonctionnelles : pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes ;
- qualités des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et de la végétalisation proposée ;
- économie générale du projet du point de vue de la construction, de l'exploitation et des infrastructures, le projet doit s'inscrire dans la cible budgétaire définie par le Maître d'ouvrage, CHF 15'100'000,-- TTC (CFC 1-9)
- qualités bioclimatiques des propositions et attention portée aux principes environnementaux ;
- qualités du concept énergétique proposé.

4 Déroulement du concours

Lors de l'appel à candidatures 63 dossiers ont été remis et analysés par le jury en date du 4 avril 2017. Il a sélectionné 18 équipes pour le déroulement de la suite de la procédure et a averti tous les concurrents du résultat de la sélection.

4.1 Contrôle de conformité, examen préalable et admission au jugement

L'organisateur a reçu 18 projets et maquettes dans les délais requis. Les enveloppes contenant la fiche d'identification ont été retirées des dossiers et mises en lieu sûr. Ensuite l'organisateur a numéroté les projets dans leur ordre d'arrivée:

1	PALAZZO ET PYRAMIDE
2	IBIDEM
3	IN SITU
4	VISIO
5	ARCANUM
6	CROIX ET CARRE
7	FORUM ROMANUM
8	PROTHESES
9	ITACA
10	PAUL
11	MUTATIS MUTANDIS
12	LE TEMPS SUSPENDU
13	LUDWIG
14	NOT TWO, NOT ONE
15	CIRE PERDUE
16	MILLEFEUILLE
17	S.P.Q.R
18	PAULIUS

L'organisateur a contrôlé la présence de tous les documents demandés dans le programme du concours. Tous les dossiers étaient complets.

L'organisateur a également contrôlé le respect du périmètre du concours ainsi que la conformité au programme.

Il a constaté que le programme, dans ses points essentiels, était respecté. Il a relevé toutefois que le projet N° 13 LUDWIG plaçait la salle de Municipalité dans l'annexe de la cure qui est située hors du périmètre du concours et n'est pas propriété de la commune. De même le projet 18 PAULIUS débordait d'environ 2 m du périmètre du concours.

4.2 Délibérations

Le jury s'est réuni les 26 et 27 octobre et les 8 et 9 novembre dans la Maison pulliérane à proximité du site du concours. Tous les membres du jury ont pu, à diverses occasions, visiter l'ensemble des bâtiments concernés par le concours.

Le président du Jury, M. Alexandre Blanc, salue les membres du jury en rappelant les objectifs du concours et le déroulement de celui-ci ainsi que les critères de jugement figurant dans le programme.

4.2.1 Acceptation des projets au jugement

Le jury a pris connaissance du contrôle de conformité et de l'examen préalable en passant devant les projets. Il décide d'accepter tous les projets au jugement, mais d'exclure des prix les projets n°13 LUDWIG et 18 PAULIUS pour les raisons évoquées plus haut. Ces deux projets ne sont pas exclus du jugement et restent susceptibles d'obtenir une mention.

4.3 Présentation des projets, tours de jugement

Le jury prend connaissance des projets et entame une analyse en profondeur de tous les projets. A l'issue de ce premier tour de jugement, il décide d'éliminer les projets suivants:

- 1 PALAZZO ET PYRAMIDE
- 2 IBIDEM
- 3 IN SITU
- 4 VISIO
- 5 ARCANUM
- 8 PROTHESE
- 9 ITACA
- 11 MUTATIS MUTANDIS
- 12 LE TEMPS SUSPENDU
- 15 CIRE PERDUE

2ème tour de jugement

Le jury continue ses délibérations et décide d'éliminer au second tour les projets suivants:

- 6 CROIX ET CARRE
- 16 MILLEFEUILLE
- 14 NOT TWO, NOT ONE

Tour de repêchage

A l'issue de ce deuxième tour, le jury procède à un tour de repêchage et décide de repêcher les projets suivants:

- 3 IN SITU, repêché et remonté au 2ème tour
- 14 NOT TWO, NOT ONE

A l'issue de ces tours, il décide de retenir pour l'attribution des prix les projets suivants:

- 7 FORUM ROMANUM
- 10 PAUL
- 13 LUDWIG
- 14 NOT TWO, NOT ONE
- 17 S.P.Q.R.
- 18 PAULIUS

Le jury procède à un dernier tour de repêchage et confirme ses choix.

4.4 Expertises des projets retenus

A l'issue de ces deux premiers tours de jugement, les projets retenus sont transmis pour analyse aux spécialistes-conseils qui ont analysé les propositions et rédigé un rapport qui a été présenté lors de la deuxième session du jury le 9 novembre.

4.5 3ème tour de jugement

Lors de la présentation des expertises, le jury entame une discussion approfondie avec les spécialistes-conseils, en fin de matinée du 9 novembre, les experts quittent le jury et ce dernier reprend ses discussions en évaluant avec précision les projets restants.

4.6 Concours d'idées

Le jury prend connaissance des propositions de tous les projets sous le thème du concours d'idées.

4.7 Classement et prix

Le 10 novembre, après de longues délibérations, le jury procède au classement des projets à la majorité pour le concours de projets et à l'unanimité pour le concours d'idées:

Concours de projets:

1er prix, 1er rang	NOT TWO, NOT ONE
2ème prix, 2ème rang	S.P.Q.R.
3ème prix, 3ème rang	FORUM ROMANUM
4ème prix, 4ème rang	PAUL
1ère mention, 5ème rang	LUDWIG
2ème mention, 6ème rang	PAULIUS

Concours d'idées:

1er prix, 1er rang	LUDWIG
2ème prix, 2ème rang	PAUL
3ème prix, 3ème rang	ITACA
4ème prix, 4ème rang	FORUM ROMANUM
5ème prix, 5ème rang	CIRE PERDUE

La somme globale du concours s'élève à CHF 175'000.-- HT pour le concours de projets et à CHF 45'000.-- HT pour le concours d'idées.

Le jury décide d'attribuer les montants suivants:

Concours de projets:

1er prix, 1er rang	NOT TWO, NOT ONE	50'000.- HT
2ème prix, 2ème rang	S.P.Q.R.	45'000.- HT
3ème prix, 3ème rang	FORUM ROMANUM	40'000.- HT
4ème prix, 4ème rang	PAUL	16'000.- HT
1ère mention, 5ème rang	LUDWIG	13'000.- HT
2ème mention, 6ème rang	PAULIUS	11'000.- HT

Concours d'idées:

1er prix, 1er rang	LUDWIG	14'000.- HT
2ème prix, 2ème rang	PAUL	11'000.- HT
3ème prix, 3ème rang	ITACA	8'000.- HT
4ème prix, 4ème rang	FORUM ROMANUM	7'000.- HT
5ème prix, 5ème rang	CIRE PERDUE	5'000.- HT

4.8 Recommandations du jury

En ce qui concerne le projet « NOT TWO, NOT ONE » classé au 1er rang, le jury constate que l'expression identique entre l'Hôtel de ville et ArchéoLab n'est pas obligatoire; elle peut même s'avérer peu compatible avec la recherche d'une bonne solution architecturale.

Il recommande de revoir l'expression architecturale et la fenestration, notamment en toiture du nouveau bâtiment administratif. Ce travail devrait conduire à préciser le rapport entre le bâti et le site.

Le jury recommande également au Maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet, en incluant dans les discussions avec le lauréat un membre architecte du jury pour définir le cadre du développement du projet.

4.9 Ouverture des enveloppes

Le président procède à l'ouverture des enveloppes en suivant l'ordre du classement et en vérifiant le droit de participation des concurrents.

5. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury en date du 02 décembre 2017

Président :

M. Alexandre Blanc Architecte, Lausanne



Vice-président :

M. Gil Reichen Syndic de la Ville de Pully



Membres non professionnels :

M. Yassin Nour Conseiller communal, Président de la commission d'urbanisme (CPU), Pully



M. Philippe Steiner Secrétaire municipal, Pully



Mme Delphine Rivier Directrice du Musée d'Art et de l'ArchéoLab, Pully



Membres professionnels :

M. Marc Zolliker Architecte, Conseiller municipal, Direction des travaux et des services industriels (DTSI), Pully



M. Philippe Daucourt Architecte, Chef de service de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), Pully



M. Dominique Salathé Architecte, Bâle



Mme Marie-José Van Hee Architecte, Gand

M. Nicolas Delachaux Architecte, Nyon

Mme Stephanie Bender Architecte, Lausanne

Mme Emmanuelle Bonnemaison Architecte paysagiste, Lausanne

M. Jacques Dorthe Ingénieur civil, Bulle

Suppléants non professionnels:

M. Nicolas Leuba Conseiller municipal direction de l'urbanisme et de l'environnement, Pully

M. Alain Delaloye Chef de service de la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS), Pully

M. Sébastien Cornuz Chef de service de la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS), Pully

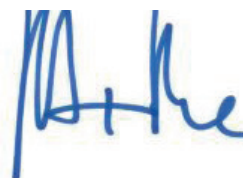
Mme Karine Meylan Conservatrice de l'ArchéoLab, Pully

Suppléant professionnel:

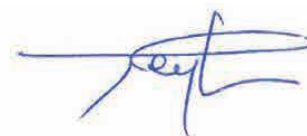
M. Eric Poncin Architecte, Chef de projet direction de l'urbanisme et de l'environnement, Pully












6 Levée de l'anonymat

1. PALAZZO ET PYRAMIDE

Arch: **SERGISON BATES ARCHITEKTEN GmG**, JEAN-PAUL JACCAUD. ARCHITECTE, ZÜRICH ET GENEVE

Ing civil: **ULAGA PARTNER AG**, BALE

Ing CVSE: **RAUMANZUG GMBH**, GUTKNECHT AG, ZÜRICH

Arch. paysagiste: **SIMA BREER LANSCHAFTS ARCHITEKTEKTE** WINTERTHUR

2. IBIDEM

Arch: **ARCHITECUM Sàrl**, MONTREUX

Ing civil: **MCR & ASSOCIES ing civils Sàrl**, VEVEY

Ing CVS: **TECSA Technique Energétiques et Consulting SA**, CONTHEY

Ing. E: **PERROTTET ing. conseils en électricité SA**, EPALINGES

Arch. paysagiste: **RADERSCHALLPARTNER AG LANDSCHAFTSARCHITEKTEKTE BSLA SIA**, MEILEN

3. IN SITU

Arch: **JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIES SA**, LAUSANNE

Ing civil: **CHABLOZ & PARTENAIRES SA**, LAUSANNE

Ing CVSE: **SRG ENGINEERING**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Arch. paysagiste: **HAGER PARTNER AG**, ZÜRICH

4. VISIO

Arch: **DURISCH ET NOLLI ARCHITETTI SAGL**, LAUSANNE

Ing civil: **LURATI MUTONI PARTNER SA**, MENDRISIO

Ing CVSE: **IFEC INGENIERIA SA**, RIVERA

Arch. paysagiste: **WESTPOL LANDSCHAFTS ARCHITEKTUR**, BÂLE

5. ARCANUM

Arch: **BUCHNER BRÜNDLER, ARCHITEKTEKTE AG**, BÂLE

Ing civil: **ZPF INGENIEURE AG**, BÂLE

Ing CVSE: **HANS ABICHT AG**, ZOUG

Arch. paysagiste: **MAURUS SCHIFFERLI LANDSCHAFTARCHITEKT**, BERNE

6. CROIX ET CARRE

Arch: **TUNON ARQUITECTOS / TUNON & RUCKSTUHL ARCHITEKTEKTE GMBH**, MADRID ET RÜSCHLIKON

Ing civil: **DR. DEURING + OEHNINGER AG**, WINTERTHUR

Ing CVSE: **KALT + HALBEISEN INGENIEURBÜRO AG**, ZÜRICH

Arch. paysagiste: **NEULAND ARCHITEKTURLANDSCHAFT GMBH**, ZÜRICH

7. FORUM ROMANUM

Arch: **CARUSO ST JOHN ARCHITECTS**, ZURICH
Ing civil: **FERRARI GARTMANN AG**, COIRE
Ing CVSE: **KALT + HALBEISEN**, ZURICH
Arch. paysagiste: **STUDIO VULKAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR**, ZURICH

8. PROTHESES

Arch: **JOSE MARIA SANCHEZ GARCIA**, MADRID
Ing civil: **ERBEIA INGENIERIE CIVILE SA**, CAROUGE
Ing CVSE: **WEINMANN ENERGIE SA + BETELEC SA**, ECHALLENS
Arch. paysagiste: **HÜSLER ET ASSOCIES Sàrl**, LAUSANNE

9. ITACA

Arch: **MONDADA FRIGERIO BLANC ARCHITECTES / CHRISTOPHE AMSLER, ARCHITECTE**, LAUSANNE
Ing civil: **AIC INGENIEURS CONSEILS**, LAUSANNE
Ing CVSE: **PLANAIR**, YVERDON-LES-BAINS
Arch. paysagiste: **PAYSAGESTION**, LAUSANNE

10. PAUL

Arch: **PONT 12 ARCHITECTES SA**, LAUSANNE
Ing civil: **KÄLIN ET ASSOCIES SA**, LAUSANNE
Ing CV: **JAKOB FORRER SA**, LE MONT-SUR-LAUSANNE
Ing S: **BA CONSULTING SA**, ETAGNIERE
Ing E: **BETELEC SA**, VILLARS-SAINT-CROIX
Arch. paysagiste: **ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON Sàrl**, LAUSANNE

11. MUTATIS MUTANDIS

Arch: **DIENER & DIENER ARCHITEKTEN, MARTIN STEINMANN ARCHITEKT**, BÂLE ET AARAU
Ing civil: **CSD INGENIEUR SA**, LAUSANNE
Ing CVSE: **CSD INGENIEUR SA**, LAUSANNE
Arch. paysagiste: **VOGT-LA**, ZÜRICH

12. LE TEMPS SUSPENDU

Arch: **GALLETTI & MATTER ARCHITECTES ET BUNQ ARCHITECTES SA**, LAUSANNE
Ing civil: **MP INGENIEURS CONSEILS SA**, CFRISSIER
Ing CVS: **ENERGESTION SA**, LES ACACIAS
Ing E: **COTEC SA**, CHESSEL
Arch. paysagiste: **PASCAL HEYRAUD ARCHITECE PAYSAGISTE**, NEUCHÂTEL

13. LUDWIG

Arch: **CHARLES PICTET ARCHITECTES**, GENEVE

Ing civil: **INGENI SA**, LAUSANNE

Ing CVSE: **SRG ENGINEERING, RG RIEDWIG & GENDRE SA**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Arch. paysagiste: **ATELIER DESCOMBES RAMPINI**, GENEVE

14. NOT TWO, NOT ONE

Arch: **FAZ ARCHITECTES + GARCIA DE SETA BONET ARQUITECTES**, GENEVE

Ing civil: **LE COLLECTIF INGENIEURS CIVILS**, CAROUGE

Ing CVSE: **WEINMANN ENERGIE SA ET BETELEC SA**, ECHALLENS

Arch. paysagiste: **UBERLAND**, VESSY

15. CIRE PERDUE

Arch: **DREIER FRENZEL ARCHITECTES SARL + AFF ARCHITEKTEN GMBH**, LAUSANNE ET BERLIN

Ing civil: **MISCERE Srl**, FRIBOURG

Ing CVSE: **MIKE HUMBERT INGENIEURS CONSEILS Srl + ZANETTI INGENIEURS CONSEILS ELECTRICITE**, MEYRIN ET PT. LANCY

Arch. paysagiste: **POLA LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GmbH**, BERLIN

16. MILLEFEUILLE

Arch: **LVPH ARCHITECTES Srl**, PAMPIGNY

Ing civil: **BOSS ET ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA**, ECUBLENS

Ing CVSE: **AMSTEIN ET WALTERT SA**, LAUSANNE

Arch. paysagiste: **MG ASSOCIES Srl**, VUISSENS

17. S.P.Q.R.

Arch: **RAPIN SAIZ ET TED'A ARCHITECTES**, VEVEY ET PALMA DE MAJORQUE

Ing civil: **INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL**, LUGANO

Ing CVSE: **SACAO SA**, FRIBOURG

Arch. paysagiste: **ERIK DHONT BVBA**, BRUXELLES

18. PAULIUS

Arch: **MILLER & MARANTA AG**, BÂLE

Ing civil: **BASLER ET HOFMANN**, LAUSANNE

Ing CVSE: **BASLER ET HOFMANN**, ZURICH

Arch. paysagiste: **EXTRA**, BERNE

7 Illustration des projets primés (concours de projets)

1er RANG, 1er PRIX**14. NOT TWO, NOT ONE**Arch: **FAZ ARCHITECTES + GARCIA DE SETA BONET ARQUITECTES**, GENEVEIng civil: **LE COLLECTIF INGENIEURS CIVILS**, CAROUGEIng CVSE: **WEINMANN ENERGIE SA ET BETELEC SA**, ECHALLENSArch. paysagiste: **UBERLAND**, VESSY

Le projet s'appuie sur l'histoire du site et de son évolution. L'Hôtel de Ville et l'ArchéoLab viennent s'inscrire en complétant le bâti existant, avec un souci d'ensemble et en s'attachant à mettre en valeur un tout. Les nouvelles interventions précisent les espaces publics avec des formes urbaines simples. La volumétrie de l'ArchéoLab, en deux corps, répond à la Maison Pulliérane et vient cadrer la place d'Obernai tout en offrant un front bâti à la rue Samson-Reymondin. En terme de volumétrie, la partie reconstruite de l'Hôtel de Ville vient compléter l'ensemble du Prieuré ; la partie ancienne restant dominante et valorisée. De manière générale, la volumétrie du nouveau bâtiment est bien à l'échelle du site et est garante d'une bonne intégration dans le site.

L'articulation entre l'ArchéoLab, l'Hôtel de Ville et l'Eglise révèle à l'est une «Placette du Prieuré» de laquelle on est invité à entrer dans la cour de l'Hôtel de Ville. Cette succession d'espaces garantit une appropriation variée et multiple de l'espace public. La place d'Obernai est séparée de l'avenue Samson-Reymondin par un mur de soutènement d'1m30 maximum. Un escalier efficace mais prosaïque en pignon ouest de l'ArchéoLab permet de rejoindre la place.

Organisé autour de la centralité de la cour intérieure où sont réunies toutes les entrées, le projet de l'Hôtel de Ville, s'insère dans le bâti historique du Prieuré, valorise le Beffroi, reconstruit le bâtiment administratif et complète l'annexe sud-est par une surélévation de liaison et d'accueil. L'ensemble offre une organisation rationnelle et bien adaptée aux spécificités du programme. Les combles du Prieuré, dont la charpente est mise en valeur, accueillent la salle de Municipalité et des salles de réunions éclairées zénithalement par des verrières disposées sur le pan de toiture sur cour. L'entier du dispositif des façades nouvelles devrait s'intégrer plus harmonieusement avec l'existant.

L'ArchéoLab s'organise en deux corps de bâtiments imbriqués. Le premier, rationnel et dominant, offre une entrée clairement exprimée sur la place d'Obernai par une arcade couverte. Il contient à ce niveau l'accueil, le foyer avec la cafétéria et l'administration offrant une vue plongeante sur les vestiges de la villa, insérés dans le deuxième corps de bâtiment, reprenant sa géométrie et son orientation ouverte sur le paysage.

A l'étage, sont organisées les expositions temporaires et les espaces de médiation et d'activités pédagogiques. Au rez inférieur, au niveau des ruines, sont organisées les expositions permanentes ouvertes sur un jardin clos thématique en référence au «Paradis». De manière générale, le fonctionnement de ce bâtiment est satisfaisant et la clarté typologique laisse aux utilisateurs plusieurs interprétations qui pourraient s'avérer très utiles au cours du temps. Au sud de l'ArchéoLab, un escalier imposant, en surplomb du jardin clos et du jardin de la cure, franchit un dénivelé de 3m50 pour rejoindre le jardin public proposé en contrebas du parking.

Le projet est le plus pertinent en termes de muséographie. Il respecte d'une part l'orientation originelle de la villa romaine, en direction des Alpes et de l'Italie, tout en offrant la possibilité d'une belle vue sur le lac, comme c'était le cas au IIe s. L'ouverture en façade est aussi semblable à celle du salon antique. Not two not one propose intelligemment un jardin qui figure celui de la villa. Ce dernier, éloigné de la route et du parking, sera un lieu intime très agréable à exploiter pour la médiation comme pour les événements.

En ce qui concerne le programme et l'articulation des espaces, la médiation, le multimedia et l'exposition sont au même niveau, ce qui est un prérequis nécessaire au bon fonctionnement des activités. Les pièces se succèdent sur une belle surface qu'il sera facile d'ouvrir pour créer un seul grand espace. Le projet est très modulable en fonction des expositions.

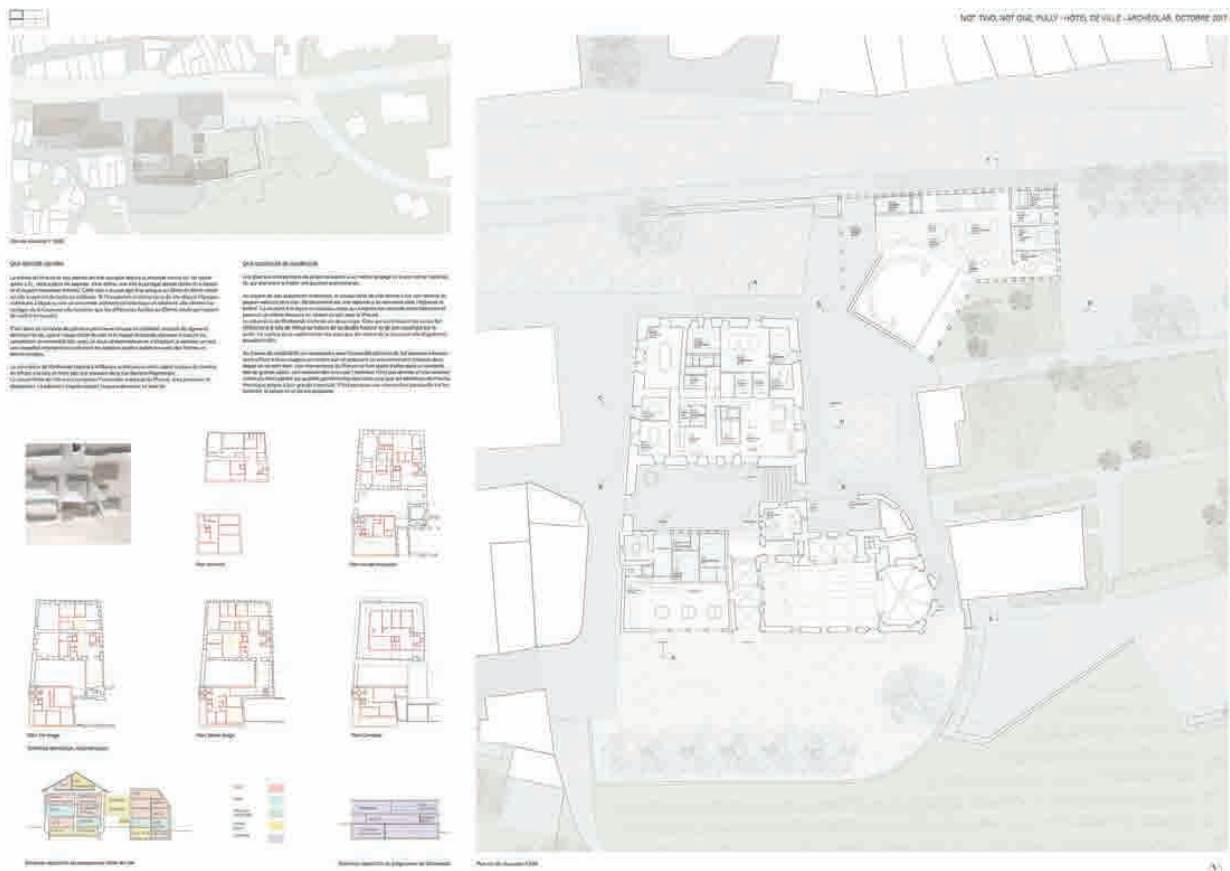
Enfin, dès son entrée, le visiteur est confronté au monument avec une vue plongeante sur les vestiges. Cela met en valeur le site. Les deux niveaux correspondent aux deux étages du salon antique et reflètent ainsi l'intention architecturale des architectes romains. L'ensemble est revisité et s'inspire intelligemment de l'ancien, sans que cela ne soit anecdotique.

Les diverses interventions du projet recourent à un même langage et à une même matérialité, qui cherche à établir une parenté architecturale entre les différentes parties d'ouvrages.

Toutefois on peut se demander si cette recherche ne devient pas une contrainte excessive. Elle peine à convaincre, par exemple, dans le choix du traitement du bâtiment administratif et de sa toiture sud en continuité ouest de l'église.

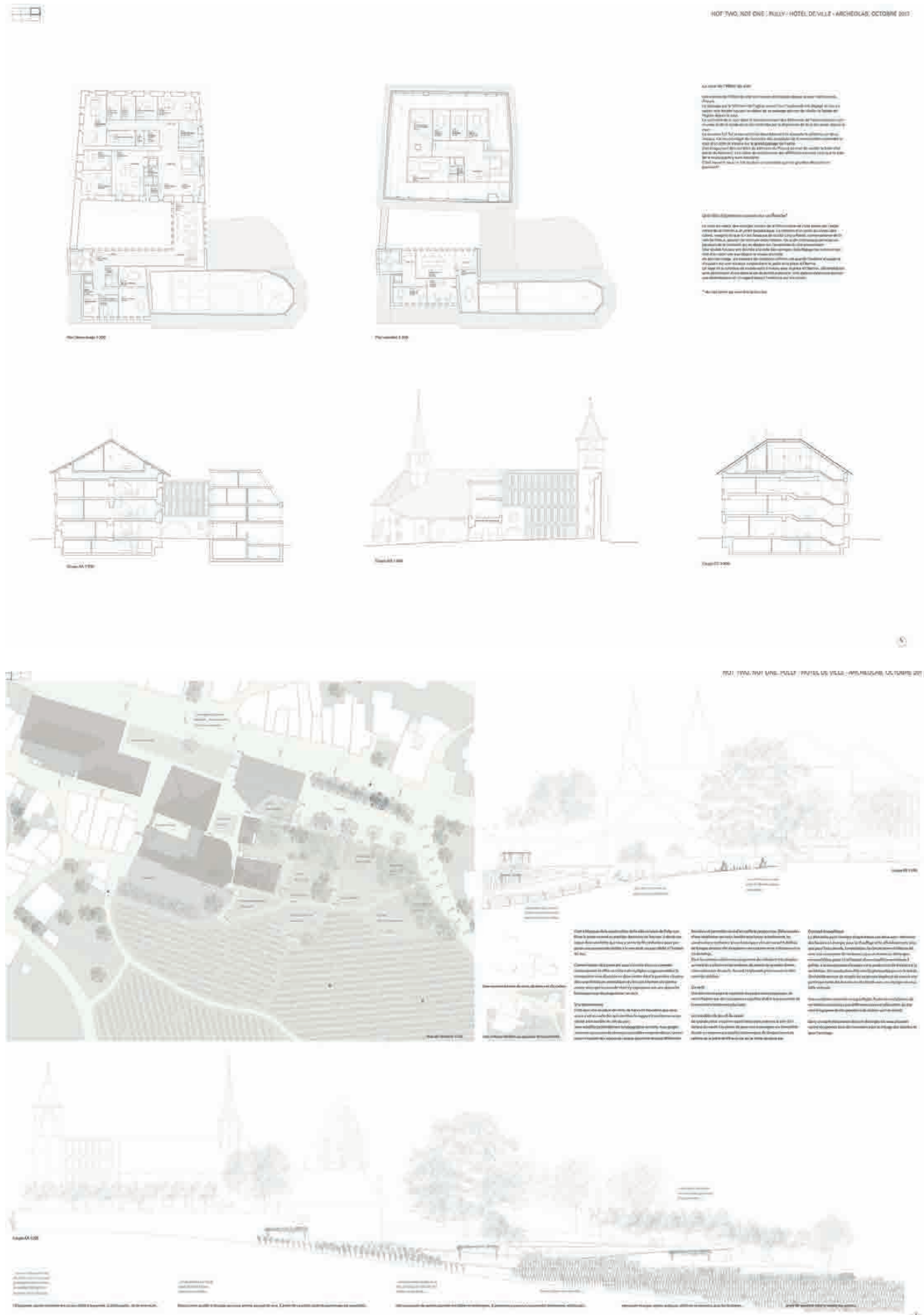
Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective



Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace mu- séal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective

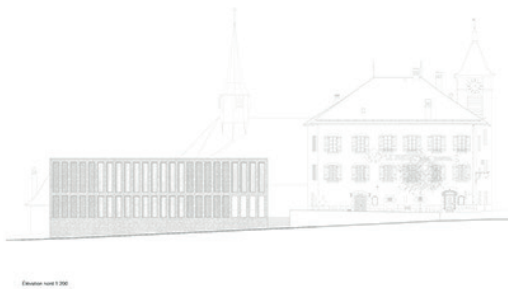


Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace mu- séal et de découverte des sciences de l'archéologie

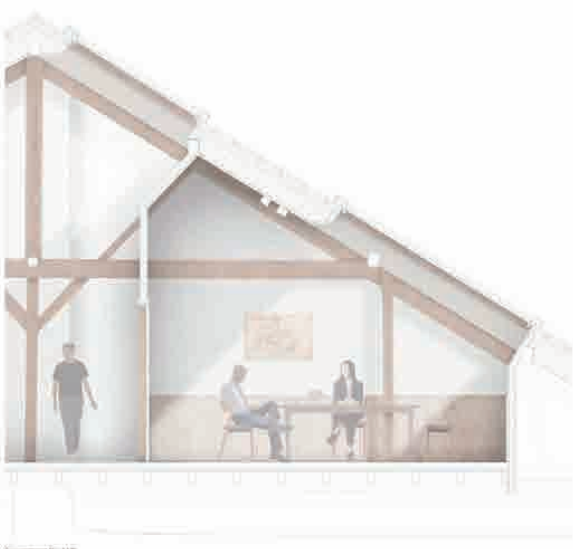
Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective

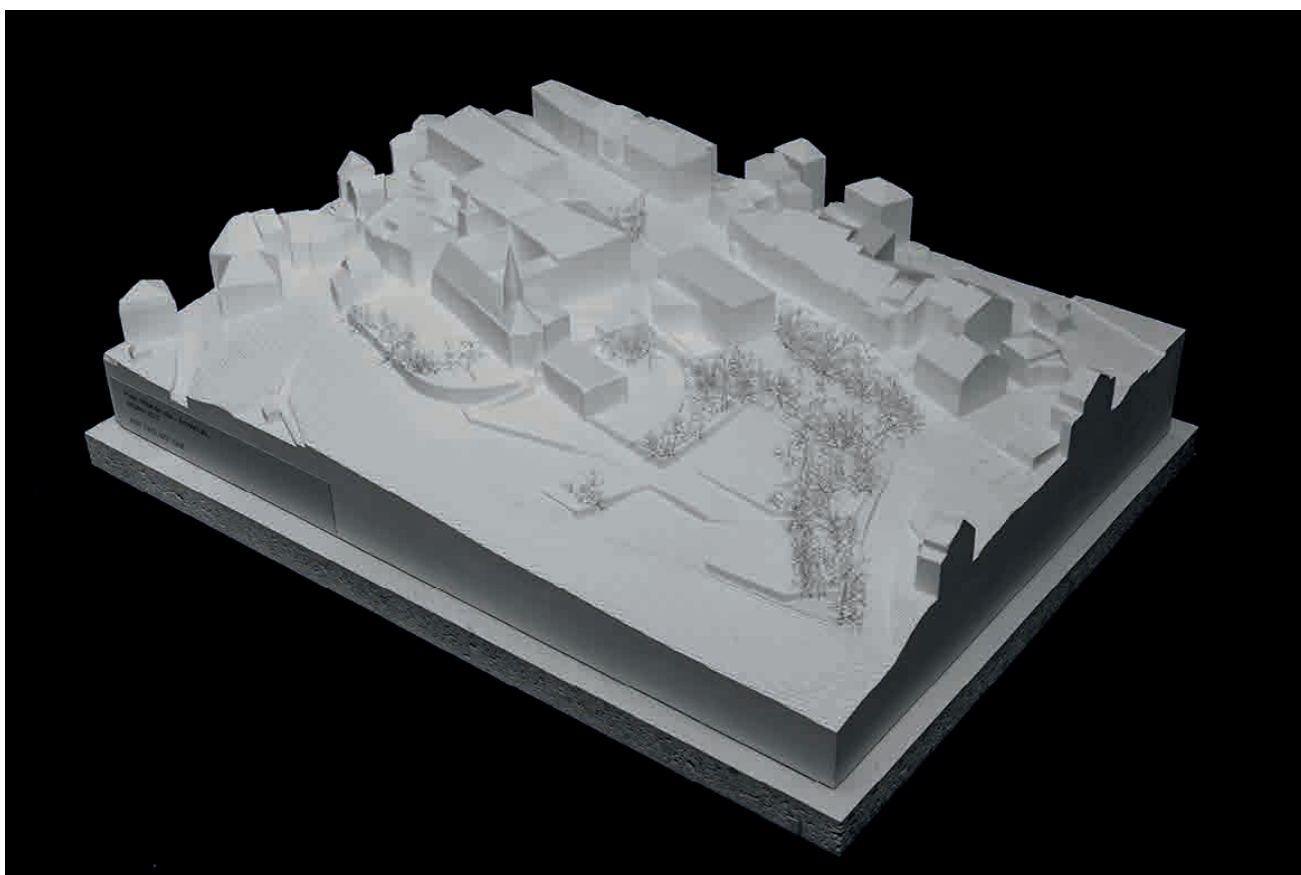
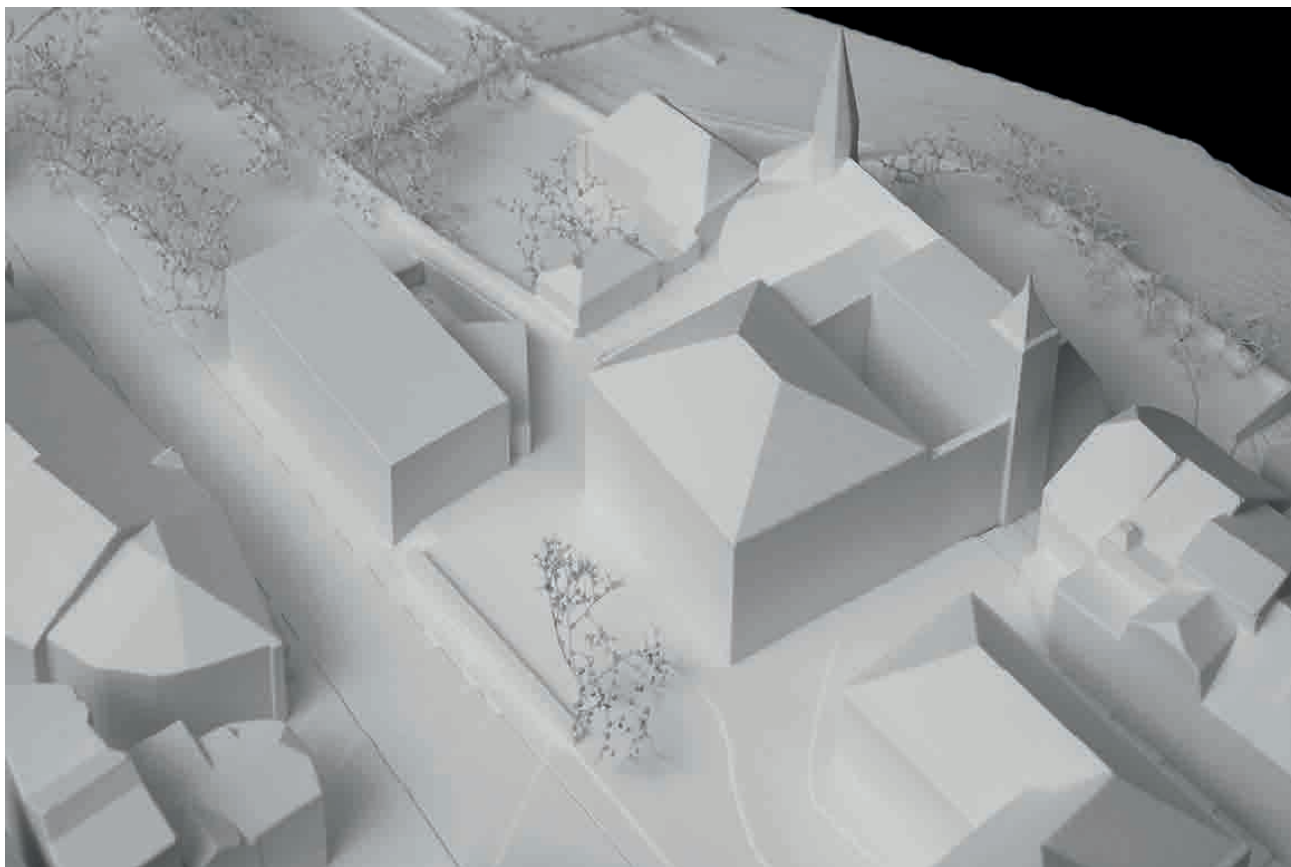


NOT TWO, NOT ONE, PULLY - HÔTEL DE VILLE - ARCHÉOLAB, OCTOBRE 2017



NOT TWO, NOT ONE, PULLY - HÔTEL DE VILLE - ARCHÉOLAB, OCTOBRE 2017





2ème RANG, 2ème PRIX**17. S.P.Q.R.**Arch: **RAPIN SAIZ ET TED'A ARCHITECTES**, VEVEY ET PALMA DE MAJORQUEIng civil: **INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL**, LUGANOIng CVSE: **SACAO SA**, FRIBOURGArch. paysagiste: **ERIK DHONT BVBA**, BRUSSELS

Le projet tisse, autant par ses volumes bâtis que par ses vides urbains, des liens forts avec son contexte. Il s'inscrit ainsi dans une continuité identitaire du lieu, en complétant la constellation des morphologies présentes, avec un nouveau volume carré pour l'ArchéoLab, et en continuant la volumétrie de l'église au sud entre la cour et l'esplanade de l'Hôtel de Ville. Une place principale faisant face au Prieuré et ouverte vers la ville de Pully, constitue l'espace d'entrée de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab. Une deuxième place plus intime se situant à l'est entre l'église, le Prieuré et l'ArchéoLab propose une perméabilité entre la place principale et l'esplanade orientée vers le panorama et le grand paysage lémanique.

Dans leur démarche, les auteurs, par l'implantation d'un volume bas, carré avec une toiture à quatre pans offrant un grand puits de lumière sur la villa romaine, proposent un bâtiment à la fois singulier et identitaire pour l'ArchéoLab, qui s'insère dans son contexte historique et urbain par sa volumétrie. Son jeu d'arcades formant l'entrée depuis la place principale, offre un espace de transition pour le futur musée par un vaste porche couvert qui réinterprète celui de la maison Pulliérane et offre une nouvelle fonctionnalité aux espaces publics du Prieuré. En toiture, le puits de lumière assure le rôle de lanterne et de signal urbain du nouveau musée. Le compactage des programmes de l'ArchéoLab sur deux niveaux est problématique. Il propose au rez de chaussée les espaces à caractère public, et à l'étage inférieur les vestiges, considérés comme le cœur du bâtiment, mis en scène par la double hauteur du puits de lumière. Il regroupe aussi tous les espaces d'exposition.

Le jury regrette un certain manque de sensibilité quant à la mise en place de l'espace muséal, tant du point de vue géométrique pour les vestiges, que pour les parties d'expositions qui semblent être contraintes par l'organisation typologique et structurelle du concept. En effet, la monumentalité et les hauteurs ne correspondent ni à l'identité architecturale romaine, ni aux normes de conservation requises, ni à la fonctionnalité demandée par l'utilisateur.

Les vestiges ne sont pas mis en valeur. Pour organiser le projet, des murs romains semblent avoir été supprimés. Comme ils sont classés, cela est totalement impossible.

L'utilisation de la brique est anecdotique. Si la brique est utilisée dans le monde romain, en particulier pour certaines parties de la villa romaine, elle n'était pas laissée apparente. La référence historique est donc un contre sens. L'orientation originelle du bâtiment n'est aucunement respectée, le pavillon ne retrouve ni son ouverture ni sa fonctionnalité. L'espace permanent, un des points forts du nouveau bâtiment, est quasiment absent, et sa localisation est inadéquate. La modularité souhaitée ne semble pas respectée, les piliers n'étant pas des éléments particulièrement mobiles et adaptables.

L'expression architecturale présente un socle minéral (pierre et béton). Les façades extérieures et intérieures en briques rouges donnent une identité forte à ce lieu d'exposition construit sur les vestiges de la Villa romaine. La toiture en tuiles rouges évoque les bâtiments voisins.

Quant à l'Hôtel de Ville, les auteurs offrent une réponse précise dans le respect du bâtiment historique du Prieuré. Le nouveau bâtiment implanté coté esplanade s'insère par sa volumétrie en continuité de l'église, sa toiture et ses façades formant avec les autres corps existants un ensemble intégré et cohérent.

La typologie de l'Hôtel de Ville s'organise autour d'un nouvel escalier / espace de distribution, placé au cœur du dispositif et donnant sur la cour. Des halls distributifs au centre de chaque corps de bâtiment, sont liés à l'ensemble au travers de coursives distributives longeant la cour.

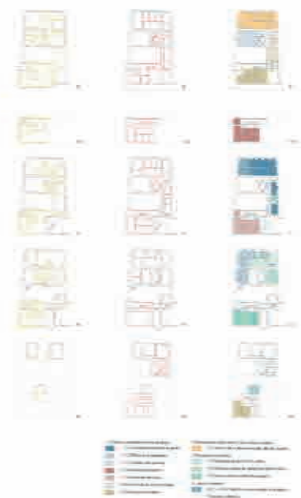
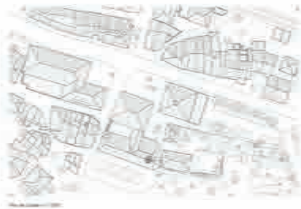
Le programme est reparti sur trois niveaux et chaque service se groupe autour d'un hall ou d'une coursive,

permettant d'offrir ainsi une identité forte à chacun. La partie la plus publique du programme se situe au rez de chaussée en lien direct avec la place principale.

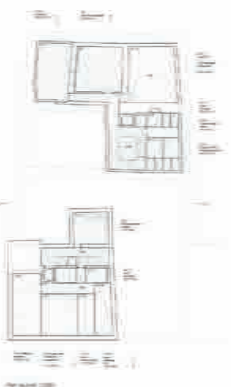
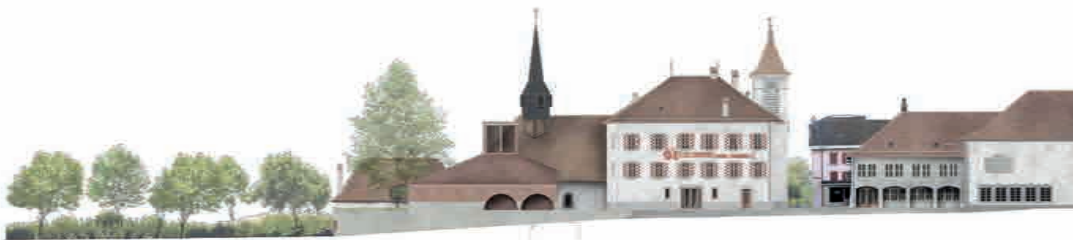
L'expression architecturale de l'Hôtel de Ville s'inscrit dans la continuité historique du Prieuré et de l'église avec une façade minérale en maçonnerie traditionnelle crépie, réinterprétant les ouvertures existantes de l'église. Quant à la façade intérieure de la cour le choix du bois réinterprète la mémoire de la galerie préexistante.

Le jury souligne la force du projet comme ensemble urbain, architectural et public. Il regrette par contre l'organisation peu convaincante de l'espace muséal, tant pour la mise en valeur des vestiges que pour les spatialités et fonctionnalités des espaces d'exposition.

S.P.Q.R. Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017



S.P.Q.R. Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017

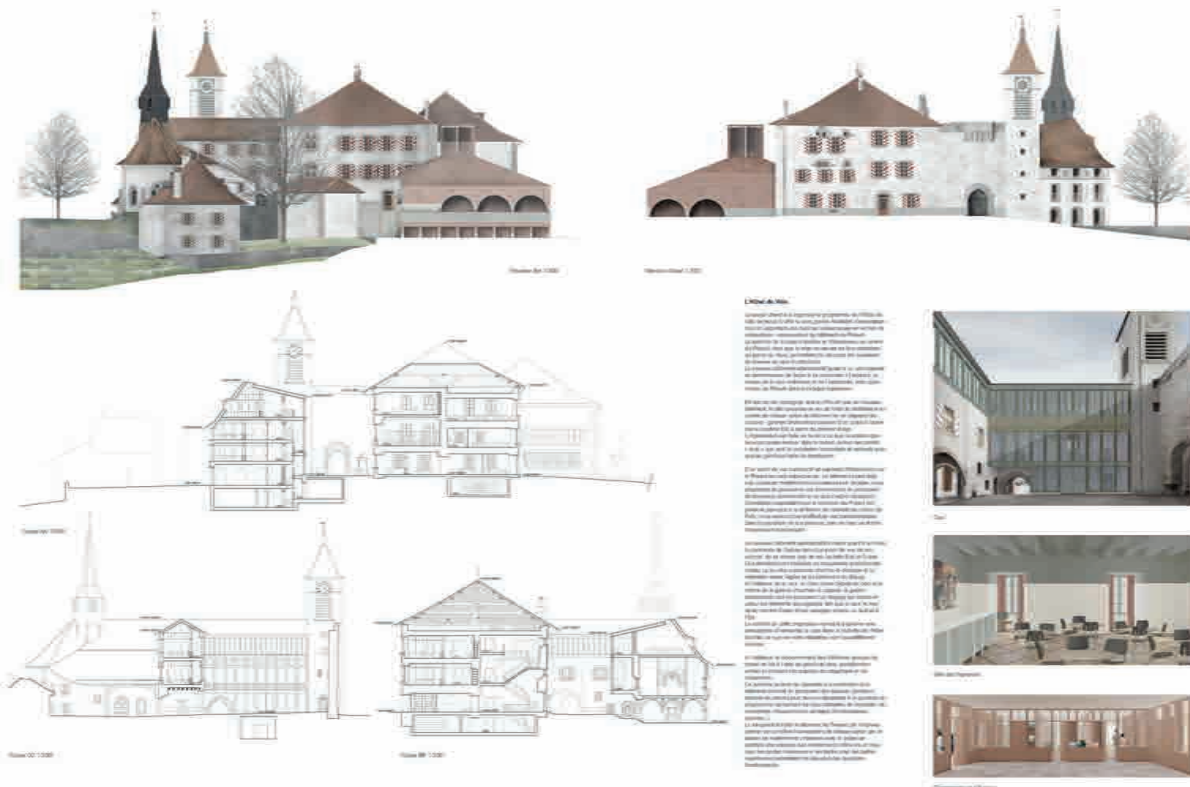


Projet d'urbanisme (2017)

Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace mu- séal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective

S.I.Q.R. Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017



Concours d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective

1. Contexte

Le site du Prieuré et de la Villa romaine est un lieu d'exception. Il est situé au cœur du centre-ville de Pully, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté. Le site est occupé par des bâtiments anciens, dont le Prieuré et la Villa romaine, qui sont des monuments historiques. Le projet consiste à requalifier ce site pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie.

2. Objectifs

Le projet a pour objectif de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de travail pour les élus et un lieu de rencontre pour les habitants. L'objectif est également de valoriser le patrimoine historique du site et de le rendre accessible à tous.

3. Principes de conception

Le projet est basé sur les principes suivants :

- Respect du patrimoine historique et architectural.
- Création d'un espace public de qualité.
- Valorisation du patrimoine historique et architectural.
- Rendement accessible à tous.

4. Description du projet

Le projet consiste à requalifier le site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab. Le projet est divisé en deux phases :

- Phase 1 : Création de l'Hôtel de ville.
- Phase 2 : Création de l'ArchéoLab.

5. Conclusion

Le projet est un projet d'avenir, qui vise à créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de travail pour les élus et un lieu de rencontre pour les habitants. Le projet est également un projet de valorisation du patrimoine historique et architectural.



Présentation

Le projet consiste à requalifier le site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab. Le projet est divisé en deux phases :

- Phase 1 : Création de l'Hôtel de ville.
- Phase 2 : Création de l'ArchéoLab.

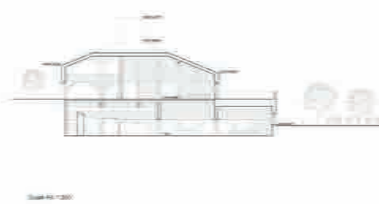
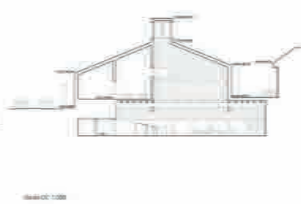
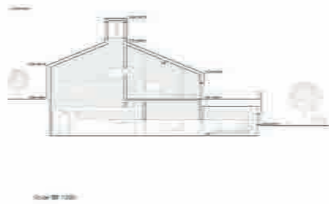
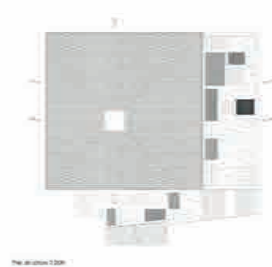
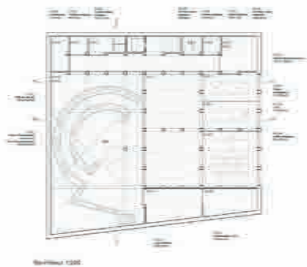
Description du projet

Le projet consiste à requalifier le site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab. Le projet est divisé en deux phases :

- Phase 1 : Création de l'Hôtel de ville.
- Phase 2 : Création de l'ArchéoLab.



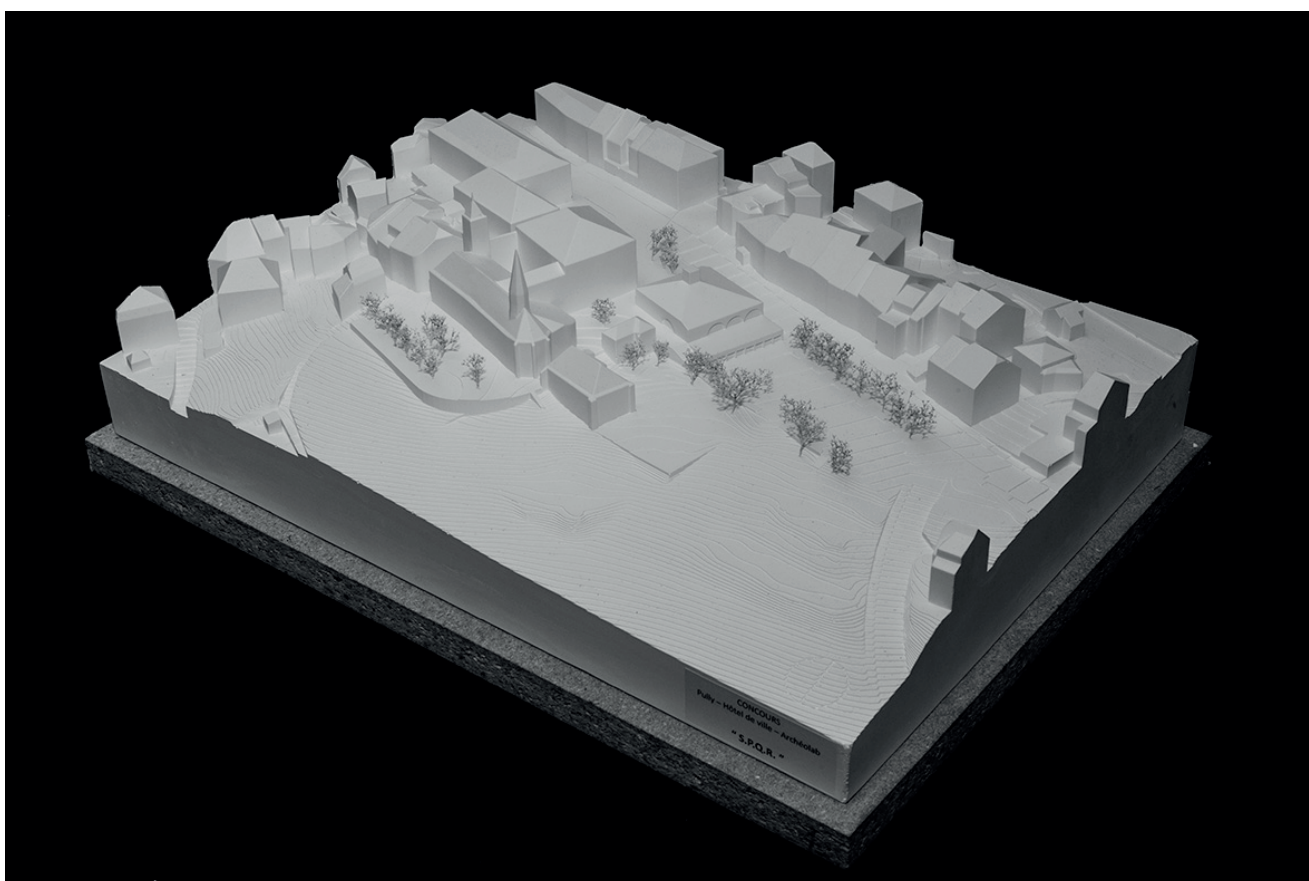
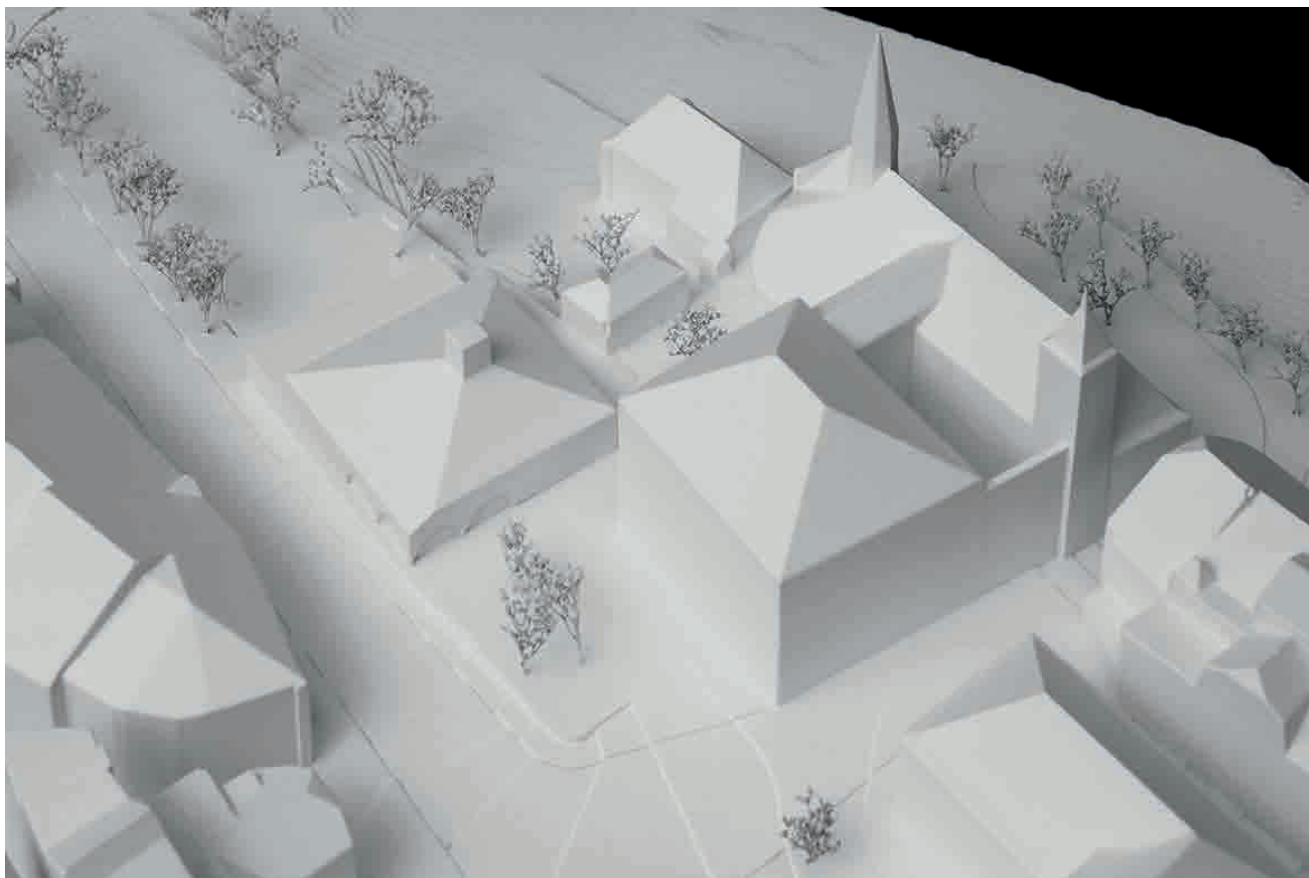
S.P.Q.R. Pully - Hôtel de ville - Archéolab, octobre 2017 •



Stimolatore

Un nuovo farmaco sperimentale per la malattia di Alzheimer, che produce un aumento della memoria, ha appena ottenuto un brevetto da parte della Daxx, una società di ricerca farmaceutica di New York. Il farmaco, che si chiama Dax-1, è stato studiato in un esperimento condotto dalla Daxx e dalla GlaxoSmithKline, la casa farmaceutica di Londra. Gli scienziati della Daxx hanno scoperto che il farmaco, che agisce sul sistema nervoso centrale, ha un effetto stimolante sulla memoria e sulla funzione cognitiva. Il farmaco è stato studiato in un esperimento condotto su 12 persone con la malattia di Alzheimer. Il farmaco ha aumentato la memoria e la funzione cognitiva in tutte le persone che l'hanno preso. Il farmaco è stato studiato in un esperimento condotto su 12 persone con la malattia di Alzheimer. Il farmaco ha aumentato la memoria e la funzione cognitiva in tutte le persone che l'hanno preso. Il farmaco è stato studiato in un esperimento condotto su 12 persone con la malattia di Alzheimer. Il farmaco ha aumentato la memoria e la funzione cognitiva in tutte le persone che l'hanno preso.





3ème RANG, 3ème PRIX**7. FORUM ROMANUM**Arch: **CARUSO ST JOHN ARCHITECTS**, ZURICHIng civil: **FERRARI GARTMANN AG**, COIREIng CVSE: **KALT + HALBEISEN**, ZURICHArch. paysagiste: **STUDIO VULKAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR**, ZURICH

Le projet propose un bâtiment d'une volumétrie précise et dense définissant la place Obernai et un espace de cour plus intime en direction de la cure. Un troisième espace sous forme de « jardin romain » est mis en œuvre en contre-bas, il est monumentalisé par la présence d'un bassin. Le parking doit par conséquent être déplacé en direction des vignes.

La forme du bâtiment est trilobique et répond de cette façon à la présence de la ruine, tout en affirmant un volume dévolu à la distribution. Cette découpe du volume permet l'affirmation des façades verticales, qui participent à la qualité de la proposition, qui malgré un volume extrêmement grand, s'insère avec élégance dans le contexte. Dans le même ordre d'idée, le traitement proposé pour la place d'Obernai est très convaincant et lui donne une valeur avérée de place centrale du bourg historique. Cette démarche s'inscrit bien dans la volonté communale de réaménager la rue de la Poste.

Le bâtiment s'adresse à la place par un portique duquel il est possible d'entrer dans un espace en galerie qui surplombe les ruines. Le parcours aboutit sur une grande véranda qui ouvre une «fenêtre sur le lac», révélant l'axe territorial et historique de la villa romaine. A l'étage se trouvent la salle d'exposition temporaire et les autres éléments de médiation du programme, alors que l'étage inférieur abrite la ruine à proprement parler.

Une dalle suspendue à deux sommiers inversés permet une salle sans poteaux, directement définie par la matière du mur massif. Cette disposition participe grandement à la qualité du projet.

L'usage du béton pisé non isolé se réfère à la simplicité des mises en œuvre de l'époque romaine, alors qu'une isolation complémentaire lui est rapporté à l'étage pour permettre un climat approprié aux fonctions de médiation. La nouvelle aile de l'hôtel de ville est réalisée de la même manière, proposant la lecture «d'un seul projet».

L'architecture s'inscrit thématiquement par l'usage d'éléments empruntés à la grammaire architecturale des villas romaines, dans une traduction « littérale » du lien avec le contenu du musée.

Le projet de rénovation du Prieuré se caractérise par une conservation du caractère original du plan, en déshabillant toutefois le bâtiment de certaines interventions plus récentes. L'espace ainsi produit est généreux, et les nouvelles fonctions sont insérées dans ces grands espaces à l'aide d'éléments mobiles.

Le bâtiment d'extension fait preuve d'une grande maîtrise des rapports entre l'architecture de l'église et la nouvelle aile de l'hôtel de ville. Sans toutefois la singer complètement, elle se pose entre modernité et respect de l'ancien, dans une totale maîtrise et décontraction.

Le jury reste emprunté par le caractère excessivement monumental et volontaire de l'objet. Sachant que les activités proposées sont ouvertes à un large public, et que les ruines romaines, même si elles sont d'un grand intérêt, ont pour vocation la lecture d'un témoin en quelque sorte « ordinaire » de la vie de cette période, la prétention d'une « villa luxueuse » donne presque l'impression que l'élève dépasse le maître. De manière générale, le gigantisme de ce volume est jugé comme inadapté dans le contexte de Pully.

Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace mu- séal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective

100

FORUM ROMAIN, Pully - Hôtel de Ville - ArchéoLab, octobre 2017



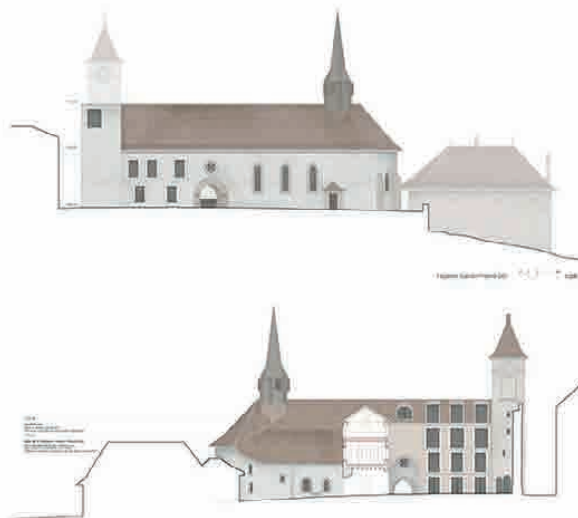
Plan de localisation 1:500

100

FORUM ROMAIN, Pully - Hôtel de Ville - ArchéoLab, octobre 2017



Section de la Villa 1:500



Section de la Villa 1:500

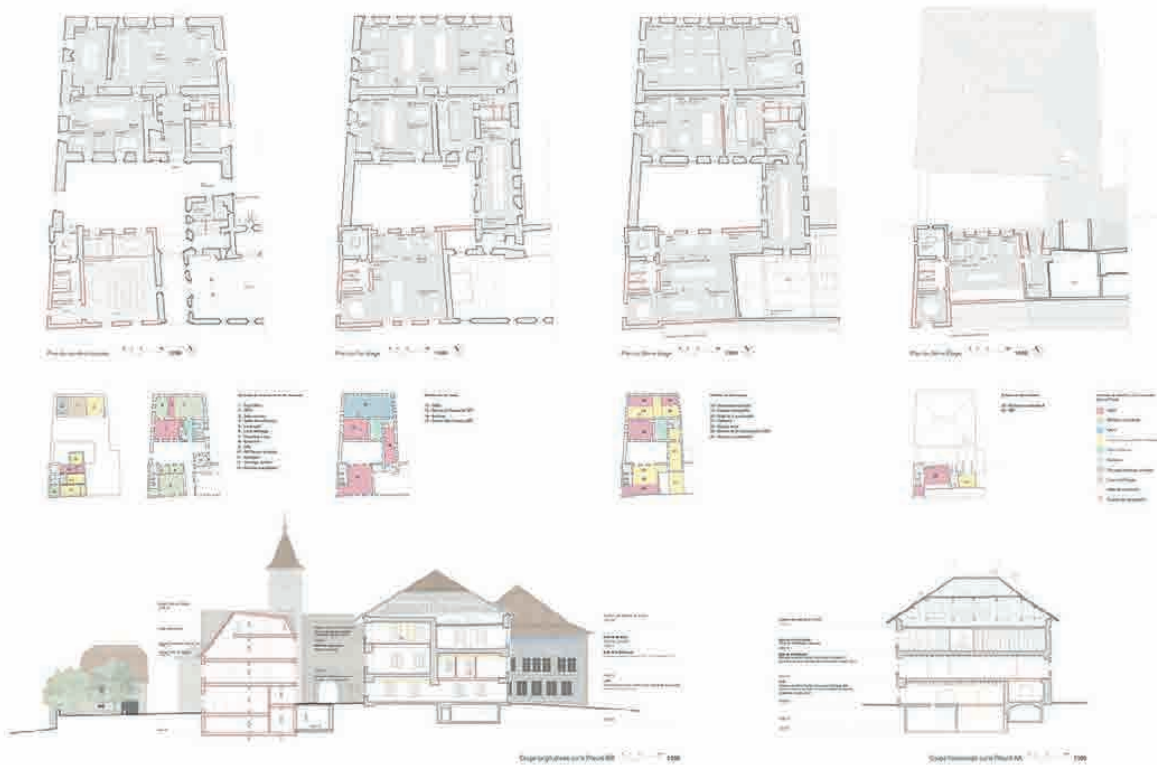


Section de la Villa 1:500



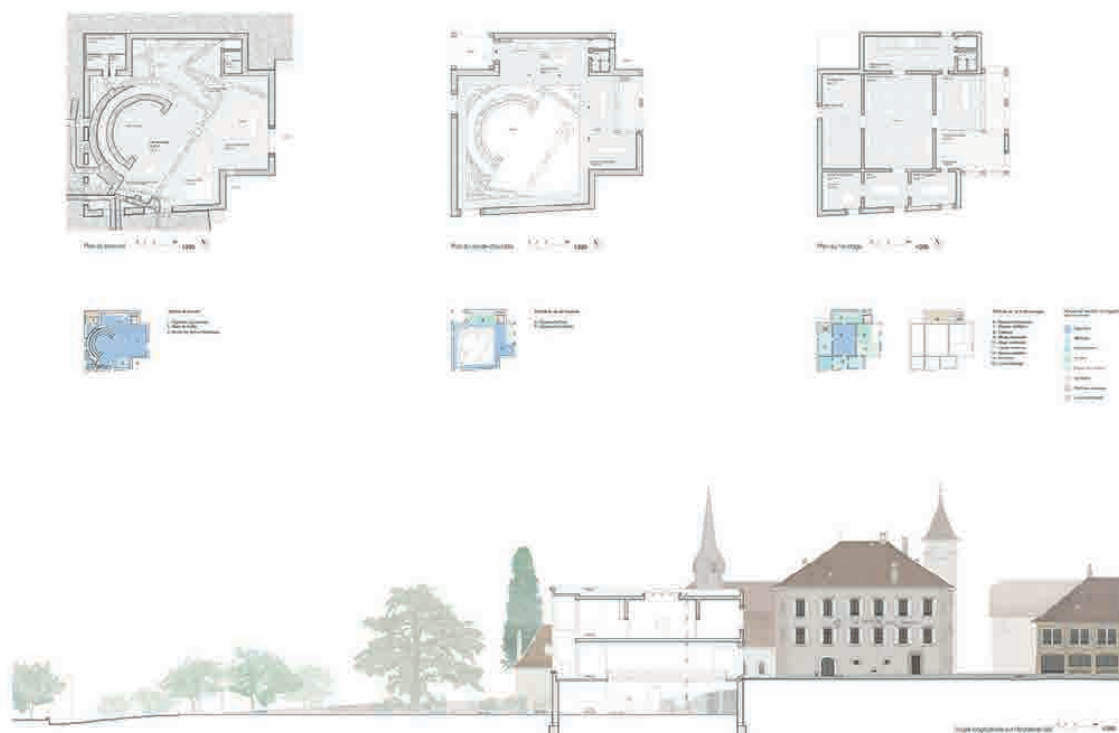
48

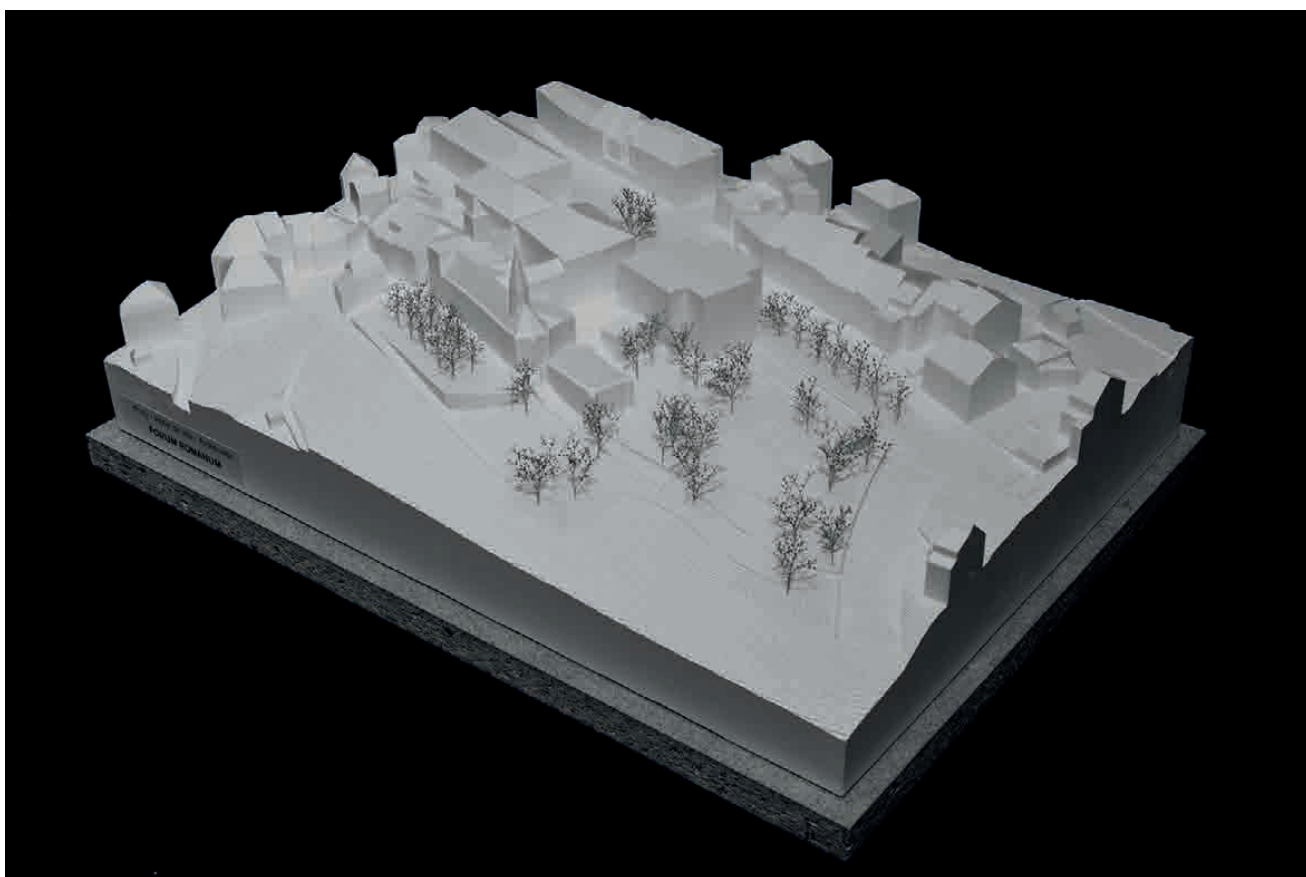
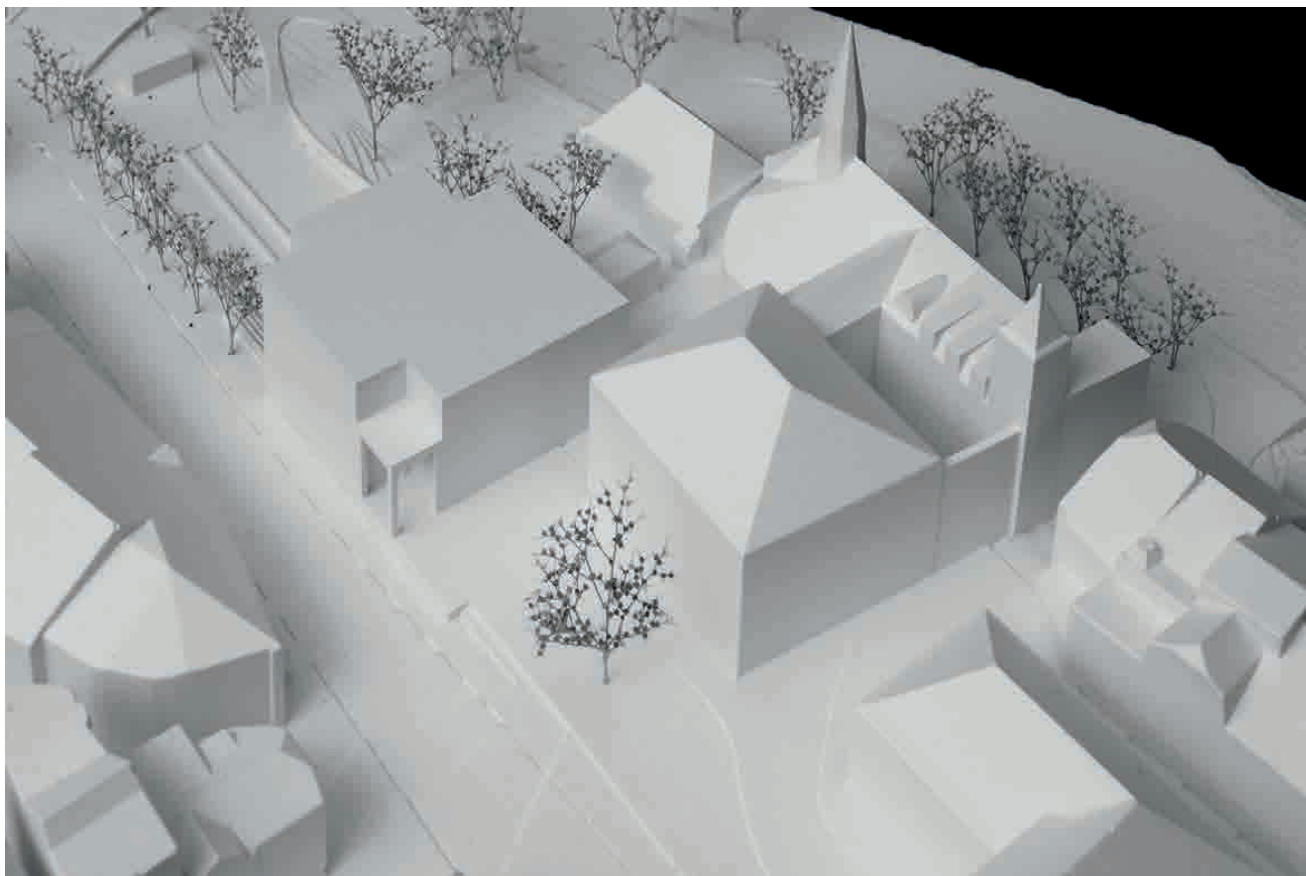
FORUM ROMANUM, Pully - Hôtel de Ville - ArchéoLab, octobre 2017



49

FORUM ROMANUM, Pully - Hôtel de Ville - ArchéoLab, octobre 2017





4ème RANG, 4ème PRIX

10 PAUL

Arch: **PONT 12 ARCHITECTES SA**, LAUSANNE

Ing civil: **KÄLIN ET ASSOCIES SA**, LAUSANNE

Ing CV: **JAKOB FORRER SA**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Ing S: **BA CONSULTING SA**, ETAGNIERE

Ing E: **BETELEC SA**, VILLARS-SAINTE-CROIX

Arch. paysagiste: **ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON Sàrl**, LAUSANNE

Le projet s'inspire du plan de l'ancienne maison romaine et notamment de son orientation «vers Rome» pour implanter l'ArchéoLab; la conservation de la dalle existante au-dessus des ruines donne en quelque sorte la forme du volume émergeant. Ce dernier se présente comme un monolithe sortant de terre qui épouse la forme de la ruine du côté sud et qui est parallèle à l'avenue Samson-Reymondin côté nord. Cette implantation définit ainsi un espace public assez précis avec le bâtiment du Prieuré mais qui se dissout quelque peu vers ce que les auteurs appellent l'esplanade d'Obernai où se trouve précisément l'entrée de l'ArchéoLab. Le jury regrette, malgré le caractère généreux de l'espace public, une certaine imprécision dans sa définition spatiale.

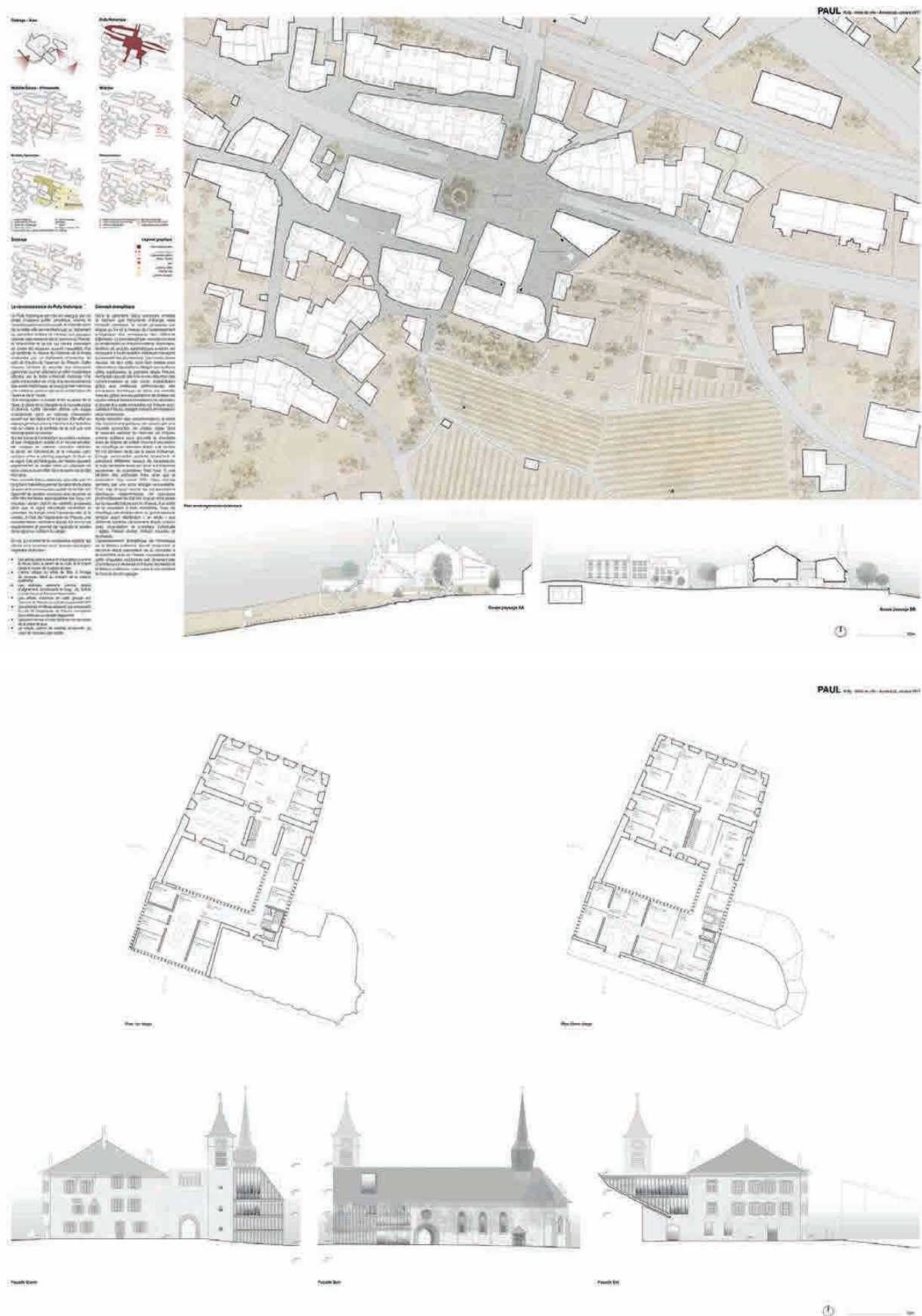
Un pavage continu unifie le traitement du centre historique de part et d'autre de l'avenue Samson Reymondin. Le long du pignon ouest de l'ArchéoLab, un plan incliné (~ 18%) rattrape la différence de niveau d'environ 1m60 en assurant une bonne continuité spatiale entre l'avenue Samson Reymondin et la place d'Obernai, tout en étant problématique en terme d'usage.

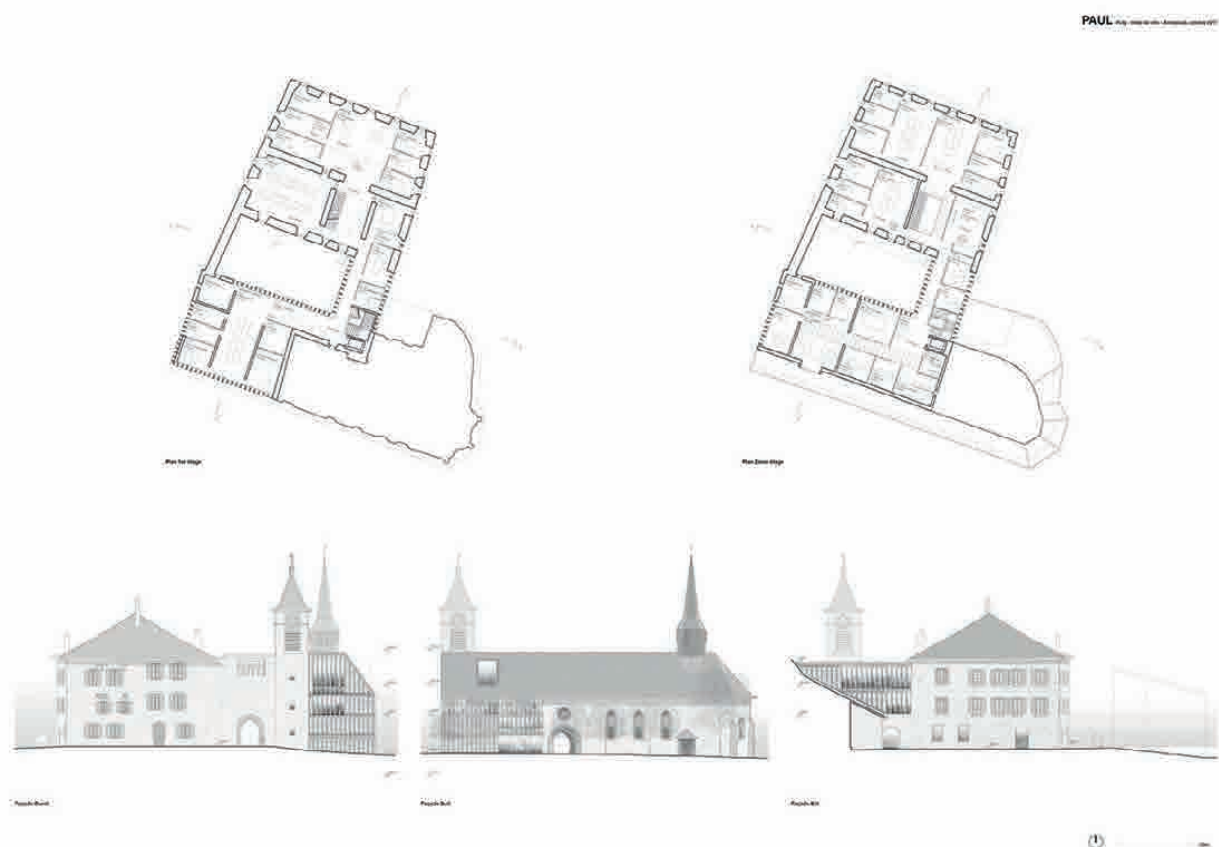
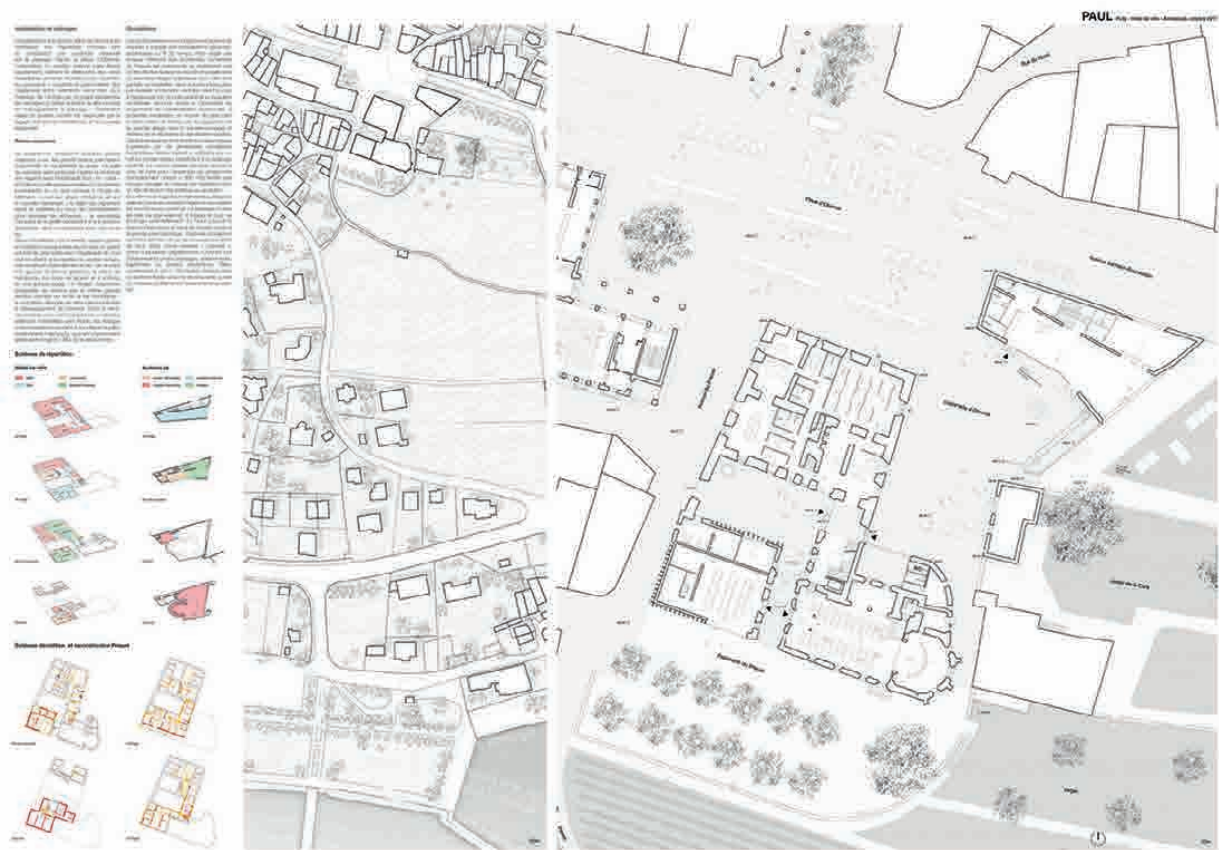
L'Hôtel de Ville :

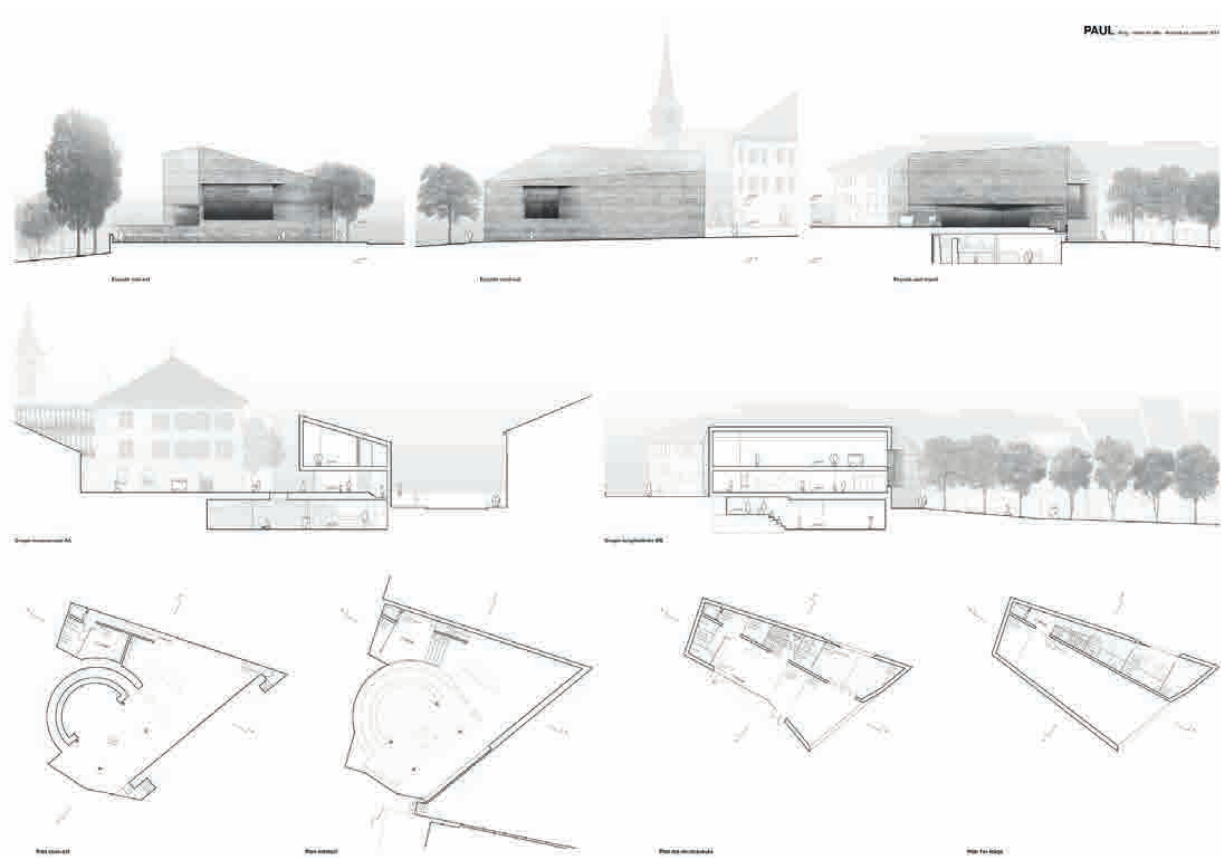
Le programme de l'Hôtel de Ville est réparti à la fois dans l'ancien bâtiment du Prieuré et dans le nouveau bâtiment donnant sur l'esplanade. Un nivellement des différents planchers laisse à penser que l'accessibilité aux personnes handicapées est aisée, toutefois des doutes subsistent sur la juste hauteur des contrecœurs existants suite à cette opération. L'entrée principale est proposée dans la cour arrière, une option discutable face au caractère public attendu pour un tel programme. D'autre part, au niveau programmatique, certains locaux d'un même service sont répartis aléatoirement dans le plan, voir à d'autres étages, ce qui poserait certainement un gros problème de fonctionnement. Une certaine compression des surfaces permet, certes, de ne pas aménager les combles, mais réduit également drastiquement les surfaces nettes demandées dans le programme.

L'ArchéoLab :

L'organisation générale de l'ArchéoLab est correcte et pertinente, elle permet diverses interprétations du programme et offre une certaine flexibilité dans son usage. De plus le grand percement proposé vers le sud et la vue reconstruit en quelque sorte le paysage et esquisse une image de ce qu'il a pu être lors de l'époque romaine à travers une réinvention du celui-ci.







Projet de réhabilitation et de réaménagement

Le projet de réhabilitation et de réaménagement du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie, est un projet d'architecture et d'ingénierie et de concours d'idées en procédure sélective.

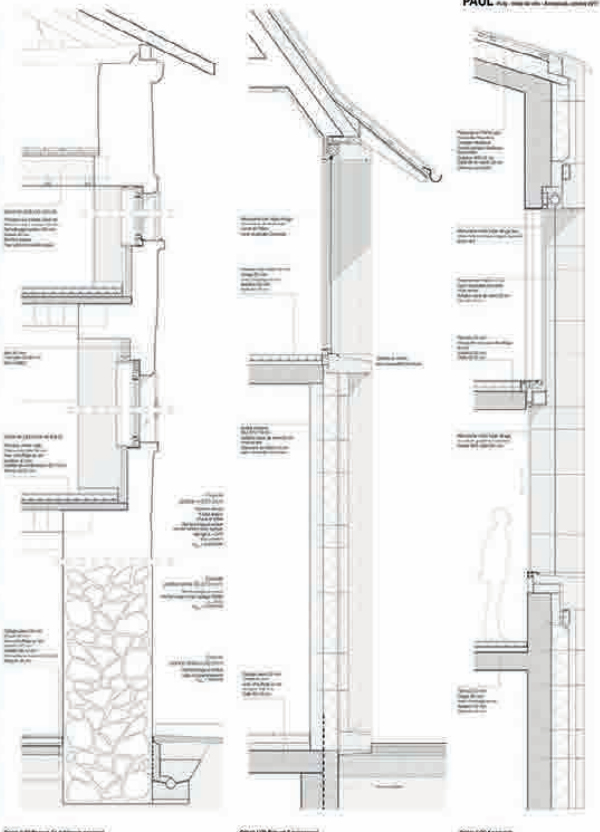
Le projet de réhabilitation et de réaménagement du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie, est un projet d'architecture et d'ingénierie et de concours d'idées en procédure sélective.

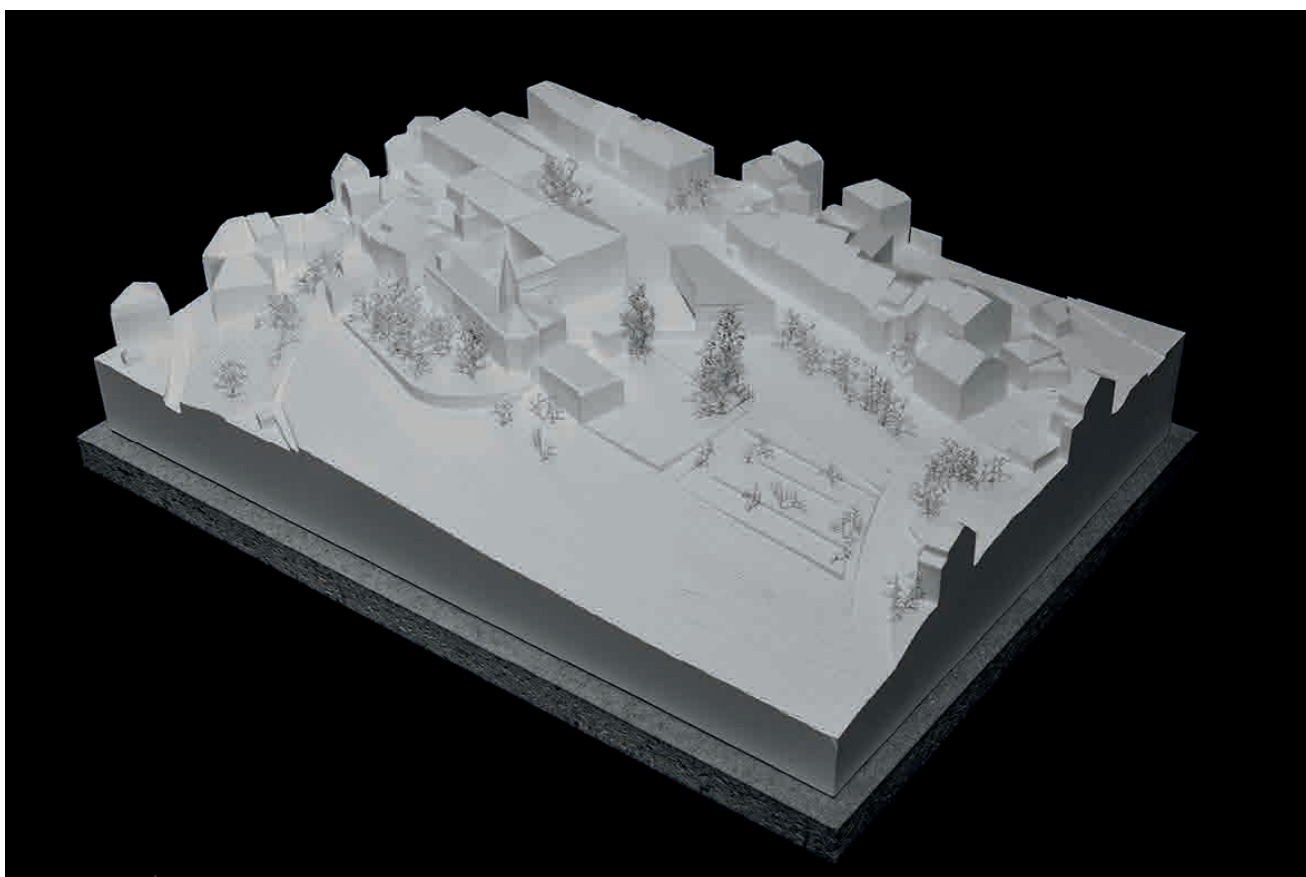
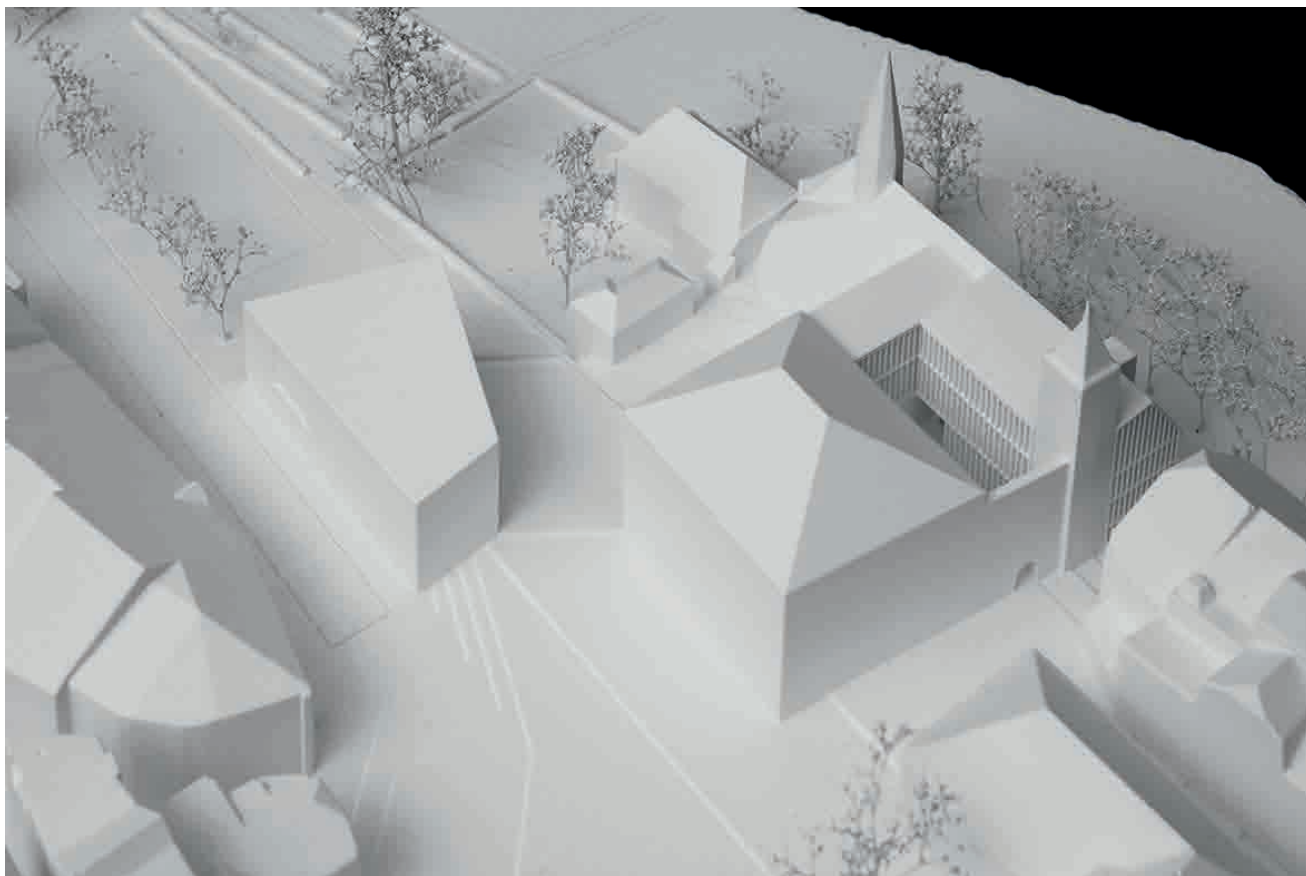


Projet de réhabilitation et de réaménagement

Le projet de réhabilitation et de réaménagement du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie, est un projet d'architecture et d'ingénierie et de concours d'idées en procédure sélective.

Le projet de réhabilitation et de réaménagement du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie, est un projet d'architecture et d'ingénierie et de concours d'idées en procédure sélective.





5ème RANG, 1ère MENTION

13. LUDWIG

Arch: **CHARLES PICTET ARCHITECTES**, GENEVE

Ing civil: **INGENI SA**, LAUSANNE

Ing CVSE: **SRG ENGINEERING, RG RIEDWIG & GENDRE SA**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Arch. paysagiste: **ATELIER DESCOMBES RAMPINI**, GENEVE

Pour l'ArchéoLab, Ludwig propose la construction d'une grande charpente supposée dialoguer avec l'ensemble des toitures du centre de Pully. Le volume est assez conséquent bien que modéré par la forme qui semble s'enraciner à la fois à distance du Prieuré et de par une partie rampante venant chercher la définition de la place Obernai. La notion de socle est réservée à la ruine elle-même, qui manifeste le rapport à la topographie.

Cette charpente est indépendante des fondations de la villa romaine. Elle cultive une identité propre, qui contraste avec la ruine, celle-ci affirmant d'autant sa nature minérale.

On entre dans ce toit en s'éloignant latéralement de la place Obernai. La déclivité d'un mètre est en soi assez faible mais donne toutefois l'impression de s'éloigner et perdre la densité du rapport urbain avec le Prieuré et la Maison pulliérane. Le rapport urbain avec l'avenue Samson Reymondin est également discutable.

Les enjeux sont de deux ordres, répondre au Prieuré en définissant la place, et préciser la présence d'une ruine à l'aide d'un bâtiment qui « dit quelque chose » sur cette présence particulière. Si ce toit mentionne par un effet de contraste la présence du « minéral », il peine par contre à donner une présence physique assez forte pour « tenir » la place Obernai vis à vis du poids du Prieuré.

A l'intérieur, le balcon, disponible dès l'entrée un peu comme au cinéma Capitole de Lausanne, nous dit qu'il s'agit bien là d'un spectacle. Voir d'en haut comme à Ephèse ou dans l'œuvre de Behnisch et Otto Frei de Munich nous ramène à la perception « romaine » du théâtre. Cela étant, on peine à trouver un lien évident avec le thème proposé.

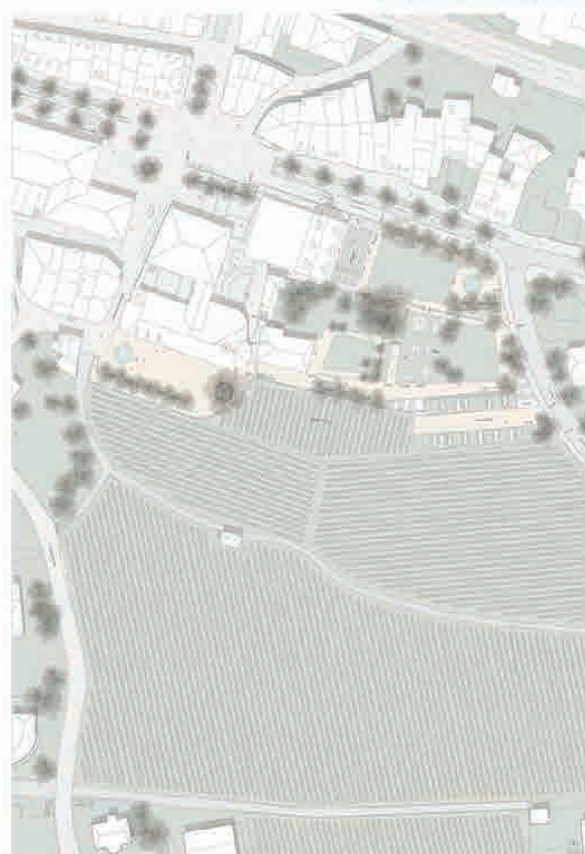
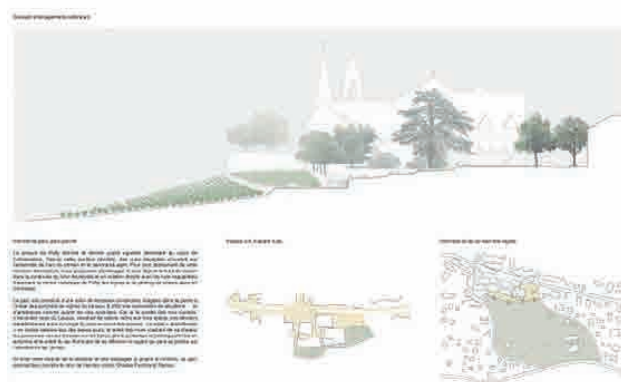
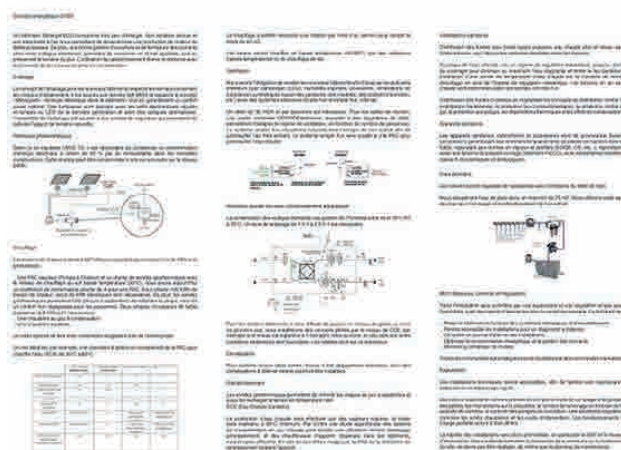
D'autres espaces sont ensuite juchés dans ce toit qui est une œuvre structurelle et spatiale de belle qualité. En s'imprégnant de ces ambiances et spatialités complexes, il est par contre parfois difficile de comprendre qui, du fondement ou du toit, se manifeste le plus dans la perception sensible.

Le projet d'extension de l'Hôtel de ville présente le même type de mise en œuvre. Son plan ne paraît pas tout à fait abouti et manque de sensibilité dans la traduction des grands volumes d'origine du Prieuré.

Que ce soit d'un côté comme de l'autre, on reste donc dans l'absence de confrontation avec la ceinture de « maçonnerie » qui constitue la définition « minérale » à deux ou trois étages du centre de la ville de Pully.

Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace mu- séal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective

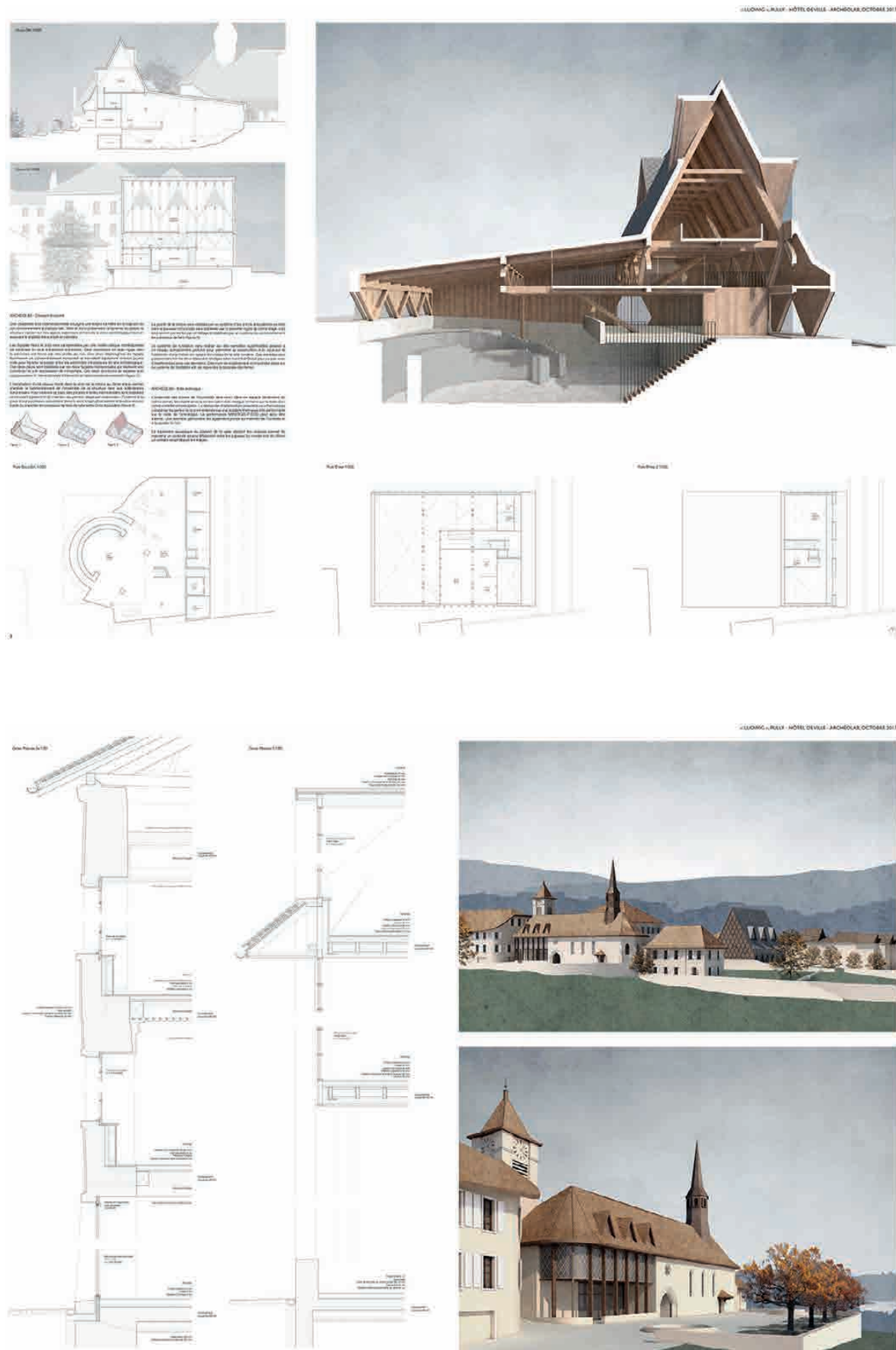


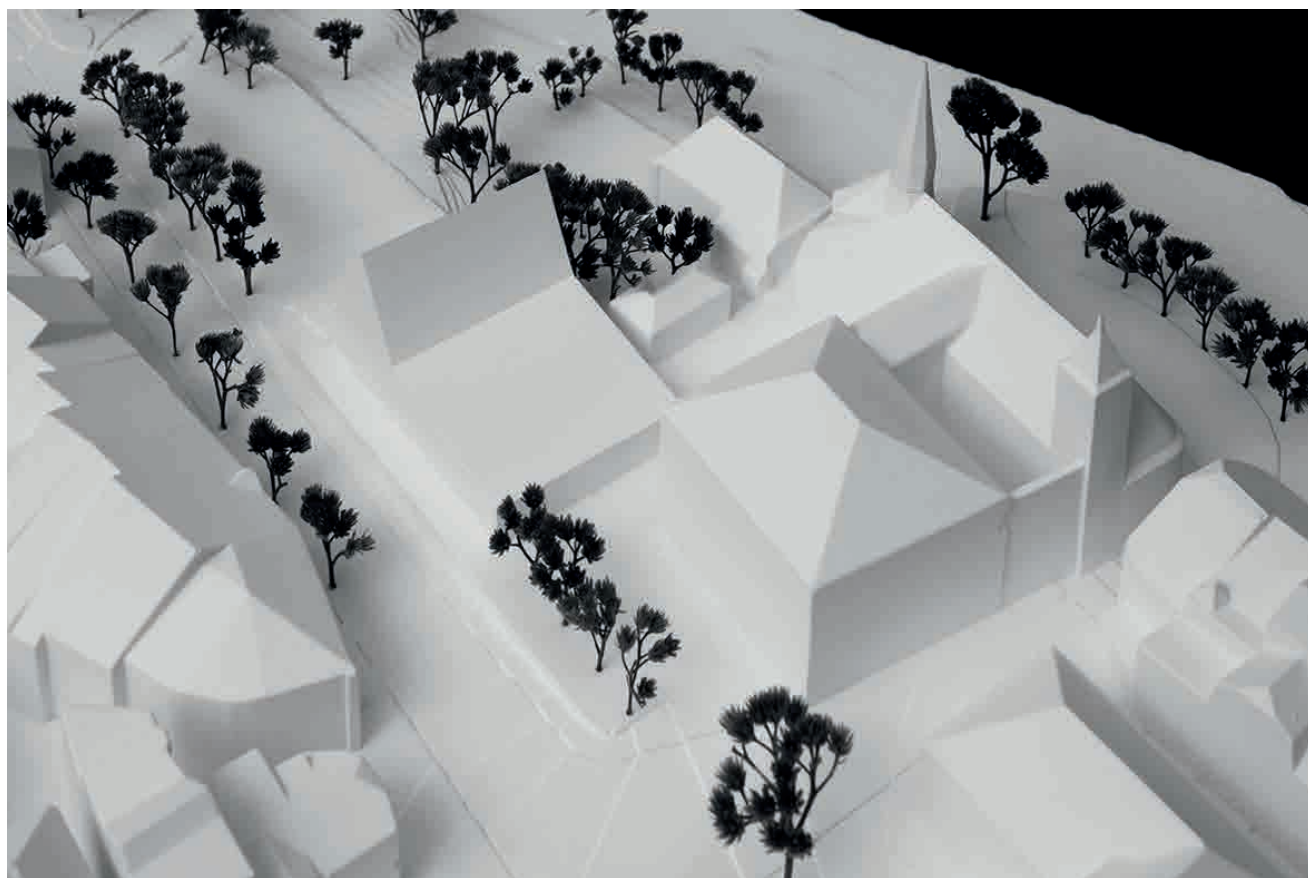
Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective



Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, espace muséal et de découverte des sciences de l'archéologie

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie et concours d'idées en procédure sélective





6ème RANG, 2ème MENTION

18. PAULIUS

Arch: **MILLER & MARANTA AG**, BÂLE
Ing civil: **BASLER ET HOFMANN**, LAUSANNE
Ing CVSE: **BASLER ET HOFMANN**, ZURICH
Arch. paysagiste: **EXTRA**, BERNE

Le projet propose une implantation en retrait des vestiges romains se trouvant sous la place d'Obernai. Le parti pris de l'implantation est visible et renforcé par le dessin existant des ruines sur le revêtement de sol. Le bâtiment en forme de tour de l'ArchéoLab déborde cependant d'environ 2m à l'est du périmètre constructible.

Les espaces publics générés par la position de cette tour offrent un agrandissement de la Place d'Obernai et une prolongation de cette dernière appelée «cour de musée» au sud-est de la place. Le tout forme une grande place libre, sans réelle délimitation, donnant accès aux principales entrées du musée et de l'Hôtel de Ville.

Un nouveau mur de soutènement vient encadrer la place au nord, marquant une limite claire par rapport à la rue, tout en dirigeant l'accès au site par l'Avenue du Prieuré.

L'Hôtel de Ville :

L'entrée principale de l'Hôtel de Ville est clairement signalée et valorisée depuis la Place d'Obernai. Le vestibule d'entrée contient une réception centralisée et redirige le public vers les différents services. Les entrées secondaires pour les employés sont conservées depuis la cour. Le projet manifeste un certain respect du patrimoine par son effort de conservation de l'existant et la mise en valeur de sa façade. Le système de distribution se fait par un escalier qui longe le grand mur intérieur et le met en évidence. Toutefois, ce geste constructif est très invasif dans la structure ancienne du Prieuré (chevêtres).

L'ensemble est cohérent et rationnel, et offre des qualités comme la cafétéria qui fait la liaison entre les deux bâtiments du Prieuré et l'étage des combles du Prieuré qui reste à disposition. Le nouveau bâtiment administratif, structuré par un noyau central, propose une distribution fonctionnelle et flexible du programme.

Les liaisons entre Pully historique et l'est, côté avenue et côté terrasse du Prieuré se font via des escaliers qui peinent à articuler les deux entités spatiales. La place d'Obernai est nettement séparée (dénivelé entre 0 et 2m30) de l'avenue Samson Reymondin par un mur de soutènement.

L'ArchéoLab :

La proposition de l'ArchéoLab est une tour de cinq étages, qui par sa volumétrie et sa position offre une bonne visibilité au musée. Le plan carré propose un fonctionnement centralisé autour des grands atriums, mais ces espaces restent flexibles et modulables en fonction des activités souhaitées.

La façade proposée est en béton compacté, uniformément perforée de tubes de verres offrant ainsi une lumière diffuse dans les salles. Les grandes fenêtres placées précisément accompagnent les visiteurs pendant l'ascension de la tour. Accompagné d'une vue sur toute la région, le dernier étage de la tour accueille la cafétéria et l'espace goûter ouverts au public. Une entrée secondaire de l'ArchéoLab est proposée depuis le parking extérieur.

Les aménagements extérieurs :

La nouvelle grande place d'Obernai offre une vue dégagée sur tout le paysage : les jardins, les vignes et le lac. Cependant, les niveaux entre cette place et les aménagements extérieurs de l'ArchéoLab sont clairement séparés par un mur de soutènement à l'est du périmètre, ce qui complique le cheminement pour les personnes à mobilité réduite.

Paulius

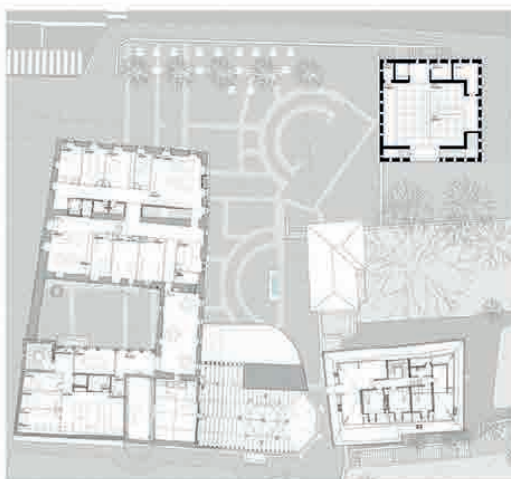
Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017



étendue 1:1000

Paulius

Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017



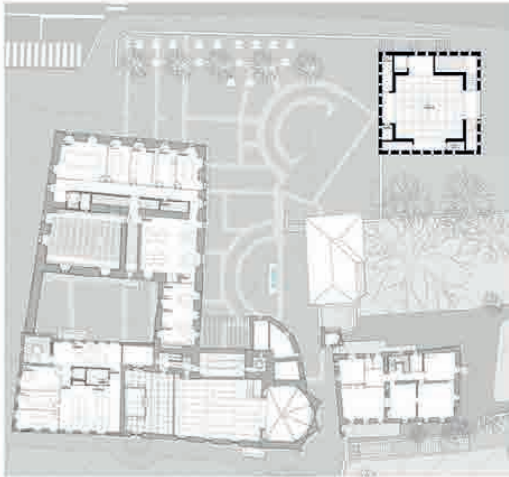
département étage 1:200



façade sud 1:200

paulius

Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017



```

premier steps: 1/200

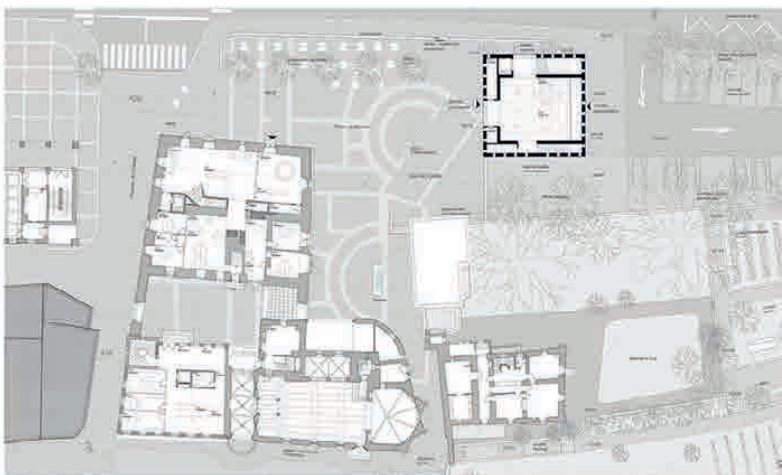
```



4444 J. Neurosci., November 11, 2009 • 29(45):14437–14444 • The Journal of Neuroscience

paulius

Pully - Hôtel de ville - Archéolab, octobre 2017



ref:05-070444 T:200



partea dintr-o etichetă de identificare

1

[illegible]

Extrait des notes

[illegible]

SA

[illegible]

Esports referred

17. **Book Reviews**

[illegible]

trois - états de part : états - certains

Nouveaux équipements des glaciers de pays, remise de places de parc 1998-2000
 Piques de maintenance après révision, mise de circulation en système
 Dénivelé : 150 m par 10 m de large

Exploiting Firm
Growth to Control

Question 1: *Quelles sont les principales caractéristiques de la culture d'entreprise ?*
 Réponse : La culture d'entreprise est l'ensemble des valeurs, des normes et des comportements qui régissent l'organisation. Elle se manifeste à travers des rituels, des symboles et des pratiques.

Statistical Type differences

Probleme pour les auteurs, la formation ne permet pas

paulius



2002, 1999, 1998, 1997, 1996, 1995, 1994, 1993, 1992, 1991, 1990, 1989, 1988, 1987, 1986, 1985, 1984, 1983, 1982, 1981, 1980, 1979, 1978, 1977, 1976, 1975, 1974, 1973, 1972, 1971, 1970, 1969, 1968, 1967, 1966, 1965, 1964, 1963, 1962, 1961, 1960, 1959, 1958, 1957, 1956, 1955, 1954, 1953, 1952, 1951, 1950, 1949, 1948, 1947, 1946, 1945, 1944, 1943, 1942, 1941, 1940, 1939, 1938, 1937, 1936, 1935, 1934, 1933, 1932, 1931, 1930, 1929, 1928, 1927, 1926, 1925, 1924, 1923, 1922, 1921, 1920, 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873, 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867, 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861, 1860, 1859, 1858, 1857, 1856, 1855, 1854, 1853, 1852, 1851, 1850, 1849, 1848, 1847, 1846, 1845, 1844, 1843, 1842, 1841, 1840, 1839, 1838, 1837, 1836, 1835, 1834, 1833, 1832, 1831, 1830, 1829, 1828, 1827, 1826, 1825, 1824, 1823, 1822, 1821, 1820, 1819, 1818, 1817, 1816, 1815, 1814, 1813, 1812, 1811, 1810, 1809, 1808, 1807, 1806, 1805, 1804, 1803, 1802, 1801, 1800, 1799, 1798, 1797, 1796, 1795, 1794, 1793, 1792, 1791, 1790, 1789, 1788, 1787, 1786, 1785, 1784, 1783, 1782, 1781, 1780, 1779, 1778, 1777, 1776, 1775, 1774, 1773, 1772, 1771, 1770, 1769, 1768, 1767, 1766, 1765, 1764, 1763, 1762, 1761, 1760, 1759, 1758, 1757, 1756, 1755, 1754, 1753, 1752, 1751, 1750, 1749, 1748, 1747, 1746, 1745, 1744, 1743, 1742, 1741, 1740, 1739, 1738, 1737, 1736, 1735, 1734, 1733, 1732, 1731, 1730, 1729, 1728, 1727, 1726, 1725, 1724, 1723, 1722, 1721, 1720, 1719, 1718, 1717, 1716, 1715, 1714, 1713, 1712, 1711, 1710, 1709, 1708, 1707, 1706, 1705, 1704, 1703, 1702, 1701, 1700, 1699, 1698, 1697, 1696, 1695, 1694, 1693, 1692, 1691, 1690, 1689, 1688, 1687, 1686, 1685, 1684, 1683, 1682, 1681, 1680, 1679, 1678, 1677, 1676, 1675, 1674, 1673, 1672, 1671, 1670, 1669, 1668, 1667, 1666, 1665, 1664, 1663, 1662, 1661, 1660, 1659, 1658, 1657, 1656, 1655, 1654, 1653, 1652, 1651, 1650, 1649, 1648, 1647, 1646, 1645, 1644, 1643, 1642, 1641, 1640, 1639, 1638, 1637, 1636, 1635, 1634, 1633, 1632, 1631, 1630, 1629, 1628, 1627, 1626, 1625, 1624, 1623, 1622, 1621, 1620, 1619, 1618, 1617, 1616, 1615, 1614, 1613, 1612, 1611, 1610, 1609, 1608, 1607, 1606, 1605, 1604, 1603, 1602, 1601, 1600, 1599, 1598, 1597, 1596, 1595, 1594, 1593, 1592, 1591, 1590, 1589, 1588, 1587, 1586, 1585, 1584, 1583, 1582, 1581, 1580, 1579, 1578, 1577, 1576, 1575, 1574, 1573, 1572, 1571, 1570, 1569, 1568, 1567, 1566, 1565, 1564, 1563, 1562, 1561, 1560, 1559, 1558, 1557, 1556, 1555, 1554, 1553, 1552, 1551, 1550, 1549, 1548, 1547, 1546, 1545, 1544, 1543, 1542, 1541, 1540, 1539, 1538, 1537, 1536, 1535, 1534, 1533, 1532, 1531, 1530, 1529, 1528, 1527, 1526, 1525, 1524, 1523, 1522, 1521, 1520, 1519, 1518, 1517, 1516, 1515, 1514, 1513, 1512, 1511, 1510, 1509, 1508, 1507, 1506, 1505, 1504, 1503, 1502, 1501, 1500, 1499, 1498, 1497, 1496, 1495, 1494, 1493, 1492, 1491, 1490, 1489, 1488, 1487, 1486, 1485, 1484, 1483, 1482, 1481, 1480, 1479, 1478, 1477, 1476, 1475, 1474, 1473, 1472, 1471, 1470, 1469, 1468, 1467, 1466, 1465, 1464, 1463, 1462, 1461, 1460, 1459, 1458, 1457, 1456, 1455, 1454, 1453, 1452, 1451, 1450, 1449, 1448, 1447, 1446, 1445, 1444, 1443, 1442, 1441, 1440, 1439, 1438, 1437, 1436, 1435, 1434, 1433, 1432, 1431, 1430, 1429, 1428, 1427, 1426, 1425, 1424, 1423, 1422, 1421, 1420, 1419, 1418, 1417, 1416, 1415, 1414, 1413, 1412, 1411, 1410, 1409, 1408, 1407, 1406, 1405, 1404, 1403, 1402, 1401, 1400, 1399, 1398, 1397, 1396, 1395, 1394, 1393, 1392, 1391, 1390, 1389, 1388, 1387, 1386, 1385, 1384, 1383, 1382, 1381, 1380, 1379, 1378, 1377, 1376, 1375, 1374, 1373, 1372, 1371, 1370, 1369, 1368, 1367, 1366, 1365, 1364, 1363, 1362, 1361, 1360, 1359, 1358, 1357, 1356, 1355, 1354, 1353, 1352, 1351, 1350, 1349, 1348, 1347, 1346, 1345, 1344, 1343, 1342, 1341, 1340, 1339, 1338, 1337, 1336, 1335, 1334, 1333, 1332, 1331, 1330, 1329, 1328, 1327, 1326, 1325, 1324, 1323, 1322, 1321, 1320, 1319, 13



code construtiva Andrealde 1:50

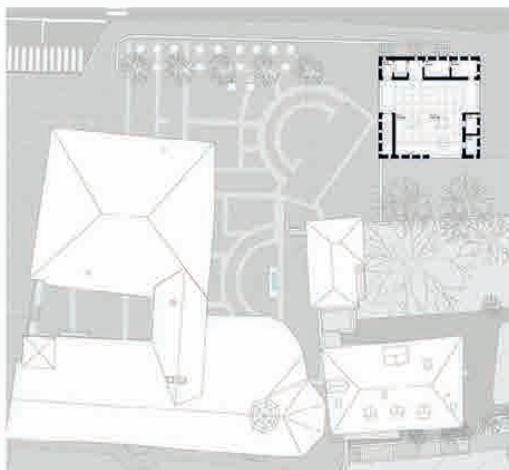


Pully - Hôtel de ville - ArchéoLab, octobre 2017

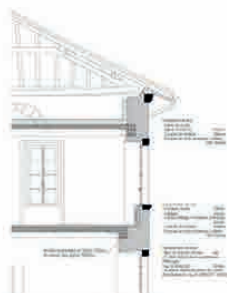


couple convertible 1.200

paulius



Residuals: 1.200



cause constructive fatigue fractures 1.50

Concept & Strategic-As-Developmental-Outcome

[illegible]

Il s'agit de nous valider des différents niveaux d'assainissement des aménités ainsi que des technologies nécessaires de système de chauffage, un chauffage aux gazs latentes autonome et d'été par le moyen de la pompe à chaleur.

Un agrandissement de la zone d'approvisionnement de (moins de 100 à 4000) de Pely avec un pourcentage élevé de l'habitat de village est à portée de d'une grande critique de genre.

C'espionnage était limité au point de l'homme, nous-mêmes nous nous sommes aperçus que les gens qui les transmettent l'ont de manière efficace. Et nous les sommes perdus, en termes d'espionnage, certains sont marqués par des choses. L'histoire de moi, des autres et de moi-même ont également changé au fil du temps et se sont avec toutes ces choses, la limite entre les deux aspects de la personnalité des autres s'est effacée.

Àvec ses parties complémentaires synodales, les Synodes se déroulent sur une période comprise entre quatre et six semaines destinée à l'édification du pape et de son collège. Les Synodes ordinaires sont organisés tous les deux ans, à l'exception des Synodes extraordinaires.



production of *Staphylococcus aureus*.



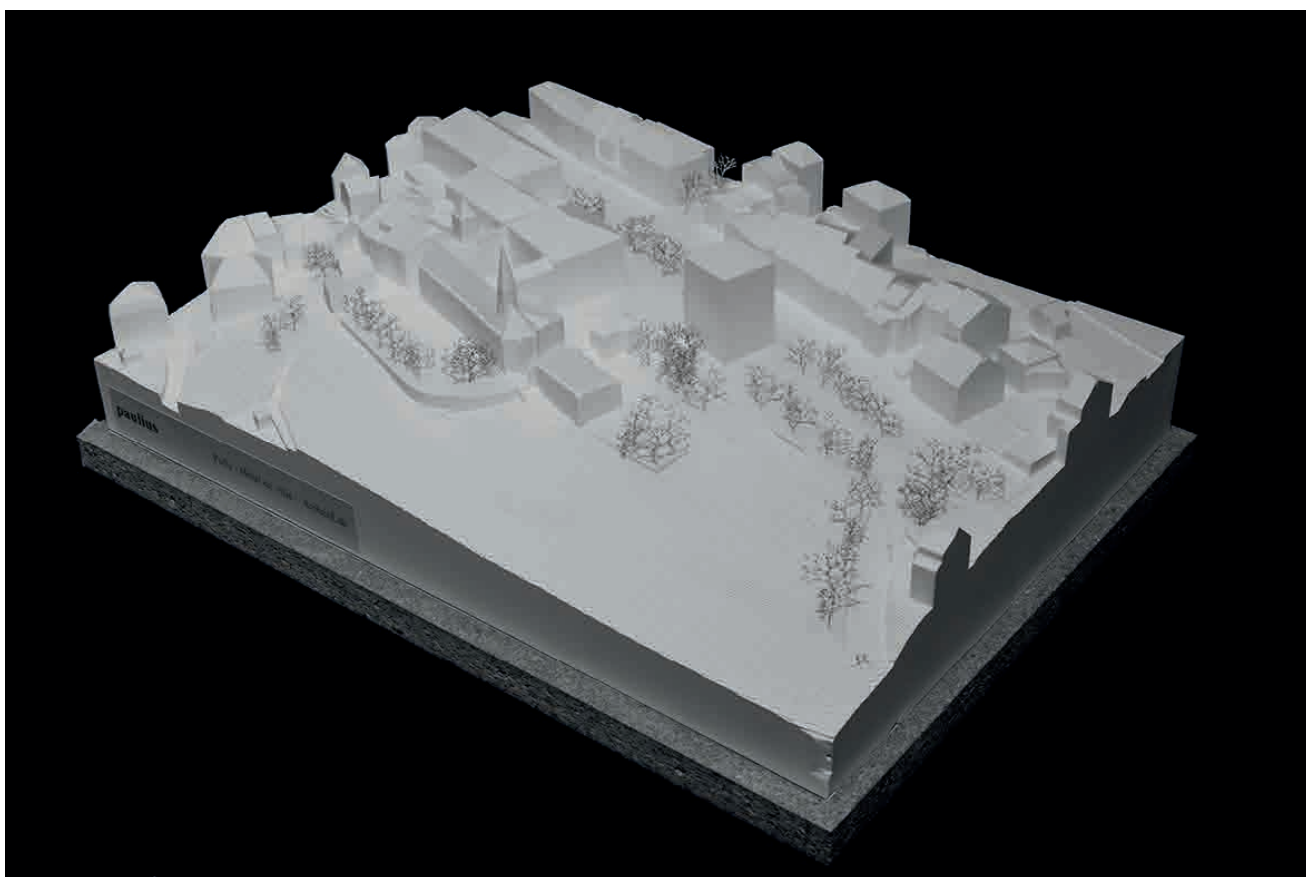
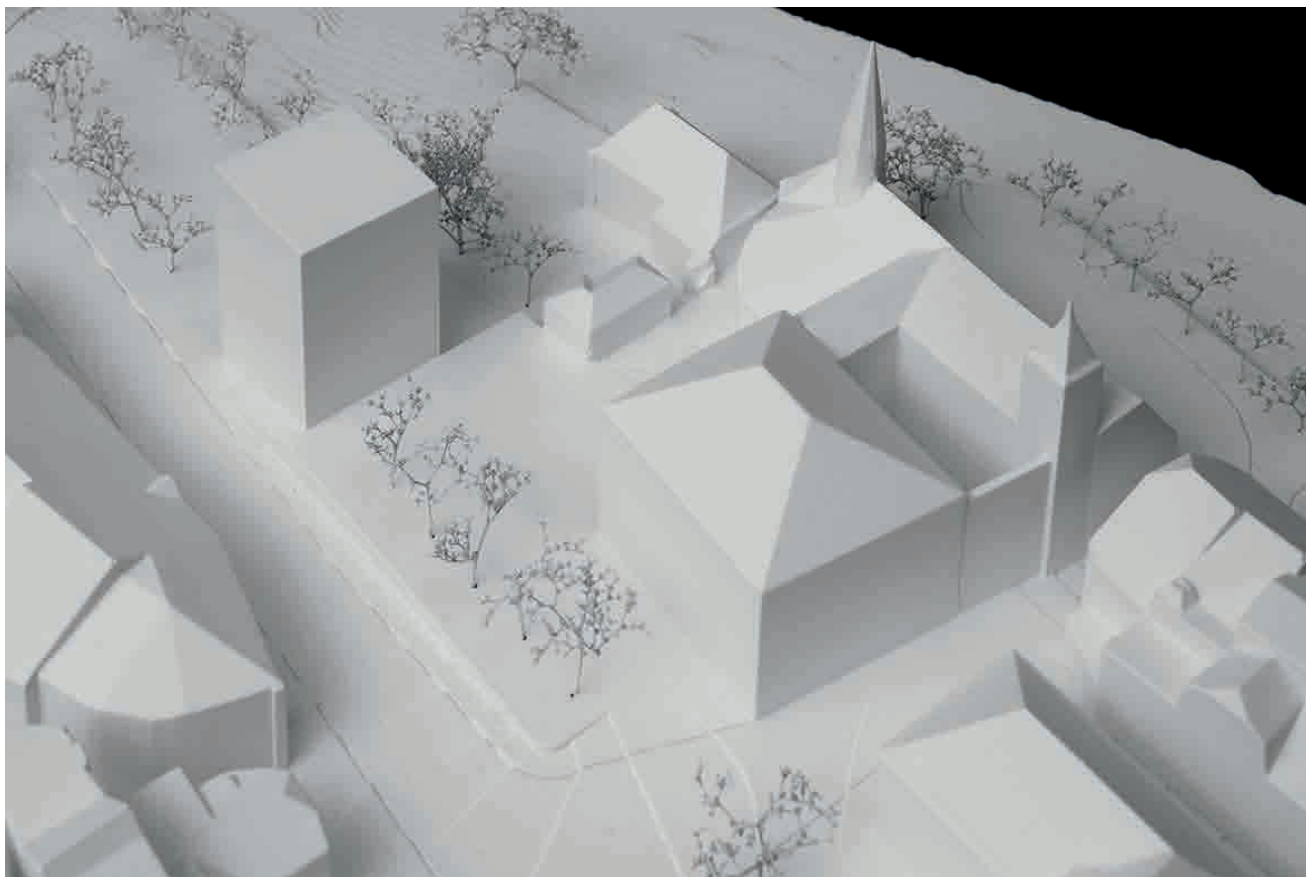
Journal of Interpersonal Violence
27(12) 2309–2324



expensive distribution



code length: 1,200



8 Illustration des projets primés (concours d'idées)

1er RANG, 1er PRIX, concours d'idée

13. LUDWIG

Arch: **CHARLES PICTET ARCHITECTES**, GENEVE

Ing civil: **INGENI SA**, LAUSANNE

Ing CVSE: **SRG ENGINEERING, RG RIEDWIG & GENDRE SA**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Arch. paysagiste: **ATELIER DESCOMBES RAMPINI**, GENEVE

Un espace public s'installe à l'Est de l'ArchéoLab le long de l'avenue Samson-Reymondin. Il se décline en placette au croisement du chemin des Vignes et se prolonge au sud en intégrant l'est des jardins de la Cure. L'espace ouvert se poursuit via les vignes en valorisant la coulée paysagère jusqu'au lac. Le déploiement d'un espace public entre la zone de centre historique et la zone de moyenne densité à l'Est est tout à fait pertinente.

La gestion du dénivelé entre la façade Est de l'ArchéoLab et le nouveau parc est excessivement monumentalisée. L'accès à l'ArchéoLab est assuré depuis la place Obernai via une rampe soutenue par un mur aveugle haut d'environ 1m50 qui sépare la place de l'avenue Samson-Reymondin. L'emplacement du nouveau parking, en contrebas du nouvel espace public et perpendiculaire au chemin des Vignes est très judicieux, il préserve l'intégrité du mur et l'échelle du chemin.



2ème RANG, 2ème PRIX, concours d'idées

10. PAUL

Arch: **PONT 12 ARCHITECTES SA**, LAUSANNE

Ing civil: **KÄLIN ET ASSOCIES SA**, LAUSANNE

Ing CV: **JAKOB FORRER SA**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Ing S: **BA CONSULTING SA**, ETAGNIERE

Ing E: **BETELEC SA**, VILLARS-SAINT-CROIX

Arch. paysagiste: **ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON Sàrl**, LAUSANNE

Le parking existant est concentré tout à l'est de la parcelle actuelle, ce qui dégage un espace de respiration au bénéfice du pignon est de l'ArchéoLab. Le projet d'espace vert est intimement lié à la configuration spatiale de l'ArchéoLab, ce qui le rend difficilement adaptable à une autre réalisation. Cet espace est relié à un réseau de chemins qui définit un parc en terrasses judicieusement articulées qui s'inscrit dans le paysage viticole existant. Il rallie le sentier de Pévret. Le jardin public intègre les jardins de la cure à l'est de la parcelle 181.

Un pavage continu unifie le traitement du centre historique de part et d'autre de l'avenue Samson-Reymondin. Le long du pignon ouest de l'ArchéoLab, un plan incliné (~18%) rattrape la différence de niveau d'environ 1m60 en assurant une bonne continuité spatiale entre l'avenue Samson-Reymondin et la place d'Obernai.

La mise en valeur de la coulée paysagère jusqu'au lac valorise le centre historique.



3ème RANG, 3ème PRIX, concours d'idées

9. ITACA

Arch: **MONDADA FRIGERIO BLANC ARCHITECTES / CHRISTOPHE AMSLER, ARCHITECTE**, LAUSANNE

Ing civil: **AIC INGENIEURS CONSEILS**, LAUSANNE

Ing CVSE: **PLANAIR**, YVERDON-LES-BAINS

Arch. paysagiste: **PAYSAGESTION**, LAUSANNE

Un parc public généreux se déploie à l'est entre la zone moyenne densité et le centre historique, il dialogue avec places et esplanade et en complète les usages. Deux chemins est-ouest sont proposés ; l'un, judicieux relie le chemin des Vignes au chemin de Pévret. L'autre, directement au sud de la cure, pose des questions sur la gestion des relations entre espace public et espace privé, ce qui est également le cas pour l'absorption du jardin de la cure par le parc public.

La partie du parc public à l'est du musée offre la possibilité appréciée de déployer des activités en lien avec l'ArchéoLab. Il aboutit à l'est sur une placette qui articule la rencontre avec le quartier de moyenne densité.

Le parking actuel est déplacé chemin des Vignes ; l'emplacement est pertinent, cependant, le mur, élément structurant du paysage viticole, devrait être démoli sur une grande longueur, ce qui n'est pas souhaitable.

Le projet multiplie différents lieux, ce qui lui donne un caractère inutilement complexe.



PLAN DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET COUPE PAYSAGÈRE AA - 1:500

4ème RANG, 4ème PRIX, concours d'idées

7. FORUM ROMANUM

Arch: **CARUSO ST JOHN ARCHITECTS**, ZURICH

Ing civil: **FERRARI GARTMANN AG**, COIRE

Ing CVSE: **KALT + HALBEISEN**, ZURICH

Arch. paysagiste: **STUDIO VULKAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR**, ZURICH

Le projet propose un espace public à l'est de l'ArchéoLab, entre zéro et deux mètres en contrebas de l'avenue Samson-Reymondin. Cette situation en contrebas de la route nécessite des déblais très importants. Le bassin évoque des monuments romains d'une toute autre échelle. Le parking est déplacé chemin des Vignes ce qui nécessite la démolition d'un mur et casse l'échelle de ce chemin du paysage viticole.

L'espace public s'étend jusqu'au niveau du sud de l'esplanade du Prieuré, au fil d'un chemin s'élargissant pour accueillir jeux et pique-nique. L'espace s'ouvre jusqu'au lac à travers les vignes.

Le « chemin » rejoint l'esplanade. Cet accès à la terrasse se fait au moyen d'une rampe qui monte le long du mur sud, ce qui est en contradiction totale avec la conservation du mur et ruinerait le caractère de belvédère de la terrasse du Prieuré. Le tilleul identitaire de l'esplanade est supprimé.

L'échelle de l'intervention et l'installation d'un parc entre la zone de centre historique et la zone de moyenne densité sont judicieuses pour la qualité du centre de Pully. Un espace public de grande dimension, incluant l'espace actuellement dévolu au parking est nécessaire en relation à la monumentalité du bâtiment, mais elle n'est peut-être pas à l'échelle du site.

Le parc proposé ne dialogue pas avec le paysage de verger-potager-vignes qui valorise la silhouette du bourg historique et le projet est peu sensible aux éléments essentiels du paysage. Le langage du parc n'est pas approprié à ce site.



5ème RANG, 5ème PRIX, concours d'idées

15. CIRE PERDUE

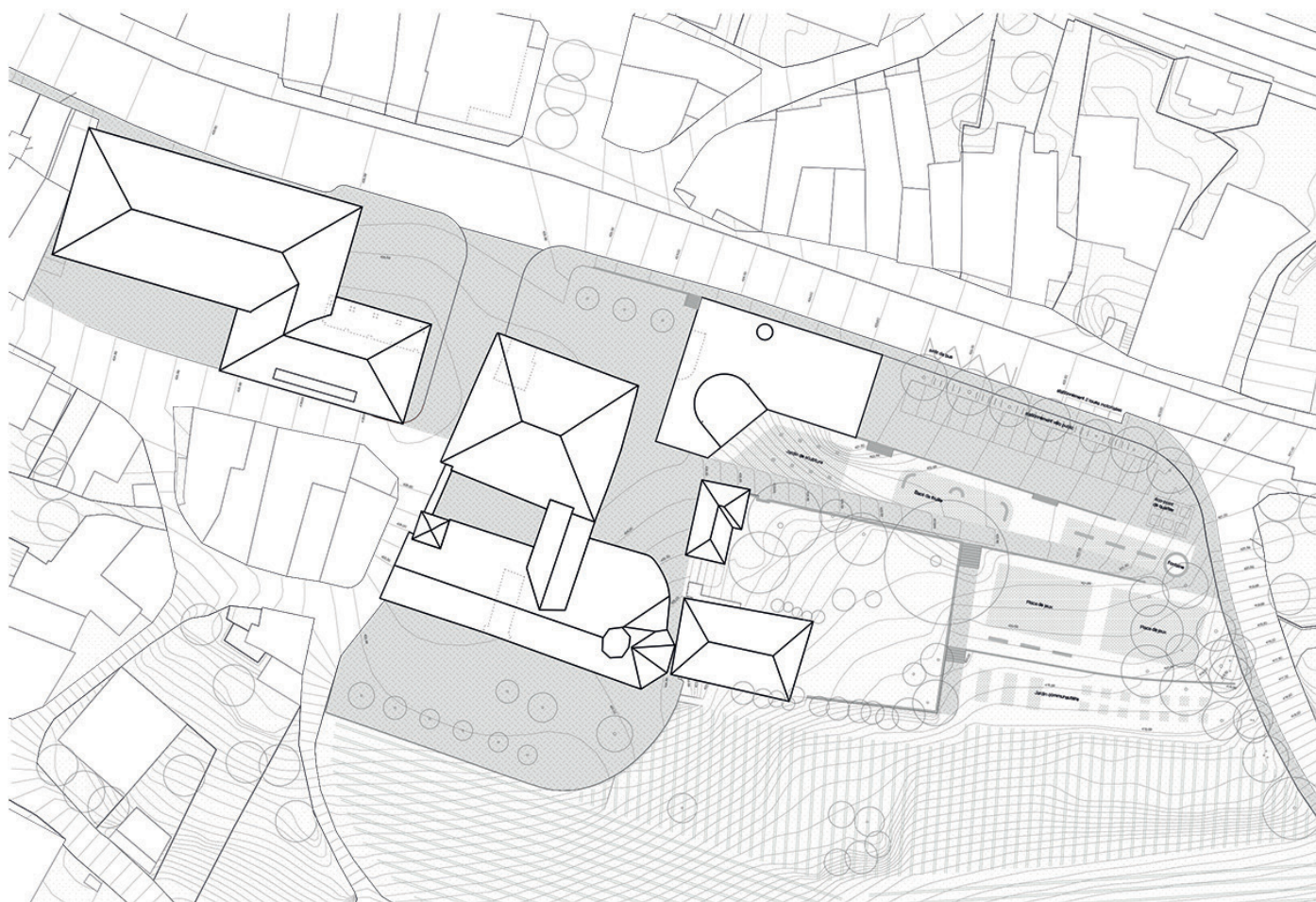
Arch: **DREIER FRENZEL ARCHITECTES SARL + AFF ARCHITEKTEN GMBH**, LAUSANNE et BERLIN

Ing civil: **MISCERE Sàrl**, FRIBOURG

Ing CVSE: **MIKE HUMBERT INGENIEURS CONSEILS Sàrl + ZANETTI INGENIEURS CONSEILS ELECTRICITE**, MEYRIN ET PT. LANCY

Arch. paysagiste: **POLA LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GmbH**, BERLIN

Le projet propose de limiter l'emprise du parking en ne laissant qu'une rangée de voitures au Nord. Il ne répond ainsi pas à une demande du programme, soit le maintien du nombre de places de stationnement. L'espace dégagé au sud offre une prolongation extérieure bienvenue au musée et un certain dégagement à la partie du bâtiment orientée selon la vue ancienne. Cet espace permet une articulation avec la place de jeux en contrebas. L'intention est cependant contrariée par la gestion complexe des pentes, qui met le chemin en situation de crête et crée un talus pentu peu utilisable en direction de la façade sud de l'ArchéoLab.



9 Illustration des projets non primés

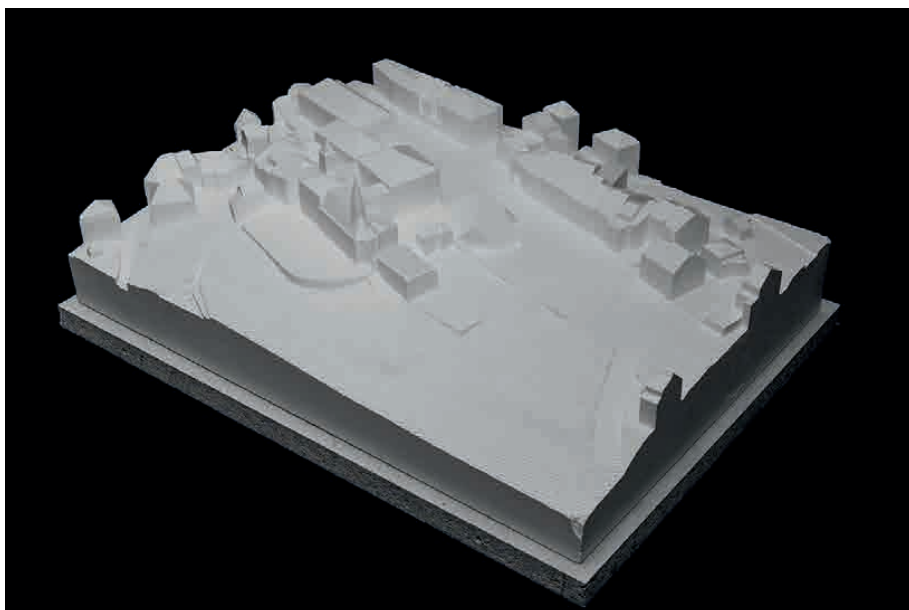
1. PALAZZO ET PYRAMIDE

Arch: **SERGISON BATES ARCHITEKTEN GmGH, JEAN-PAUL JACCAUD. ARCHITECTE, ZURICH ET GENEVE**

Ing civil: **ULAGA PARTNER AG, BALE**

Ing CVSE: **RAUMANZUG GMBH, GUTKNECHT AG, ZURICH**

Arch. paysagiste: **SIMA BREER LANDSCHAFTS ARCHITECTEN WINTERTHUR**



2. IBIDEM

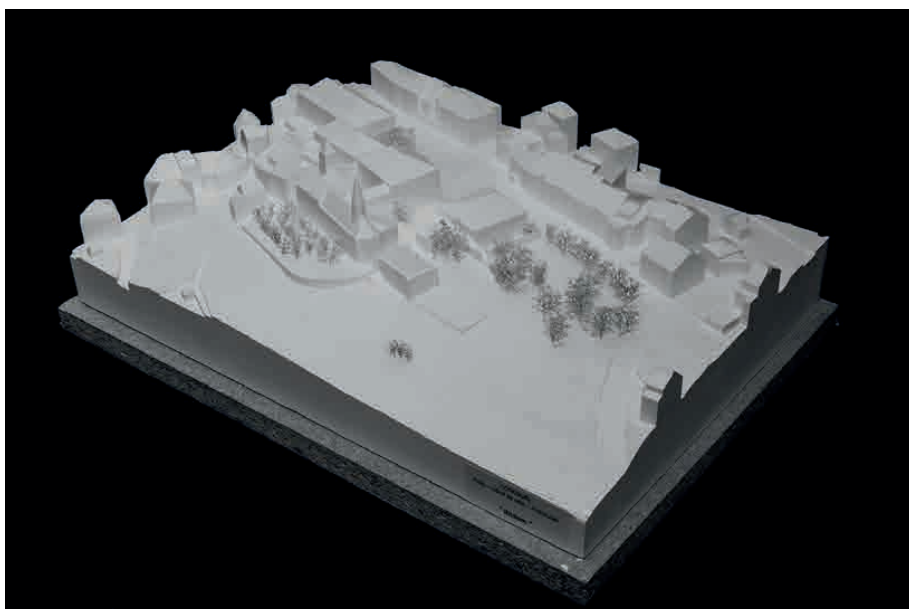
Arch: **ARCHITECUM Sàrl, MONTREUX**

Ing civil: **MCR & ASSOCIES ing civils Sàrl, VEVEY**

Ing CVS: **TECSA Technique Energétiques et Consulting SA, CONTHEY**

Ing. E: **PERROTTET ing. conseils en électricité SA, EPALINGES**

Arch. paysagiste: **RADERSSCHALLPARTNER AG LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BSLA SIA, MEILEN**



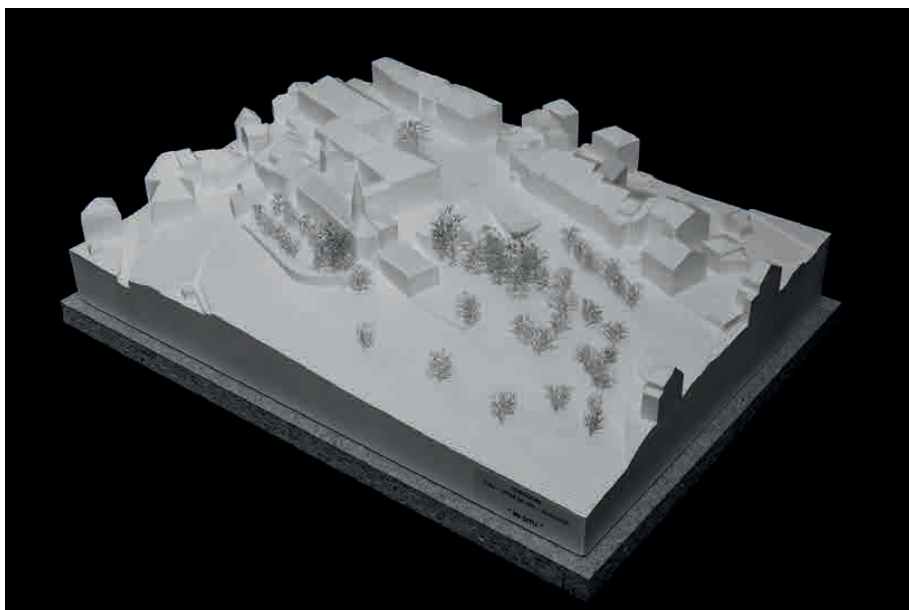
3. IN SITU

Arch: **JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIES SA**, LAUSANNE

Ing civil: **CHABLOZ & PARTENAIRES SA**, LAUSANNE

Ing CVSE: **SRG ENGINEERING**, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Arch. paysagiste: **HAGER PARTNER AG**, ZURICH



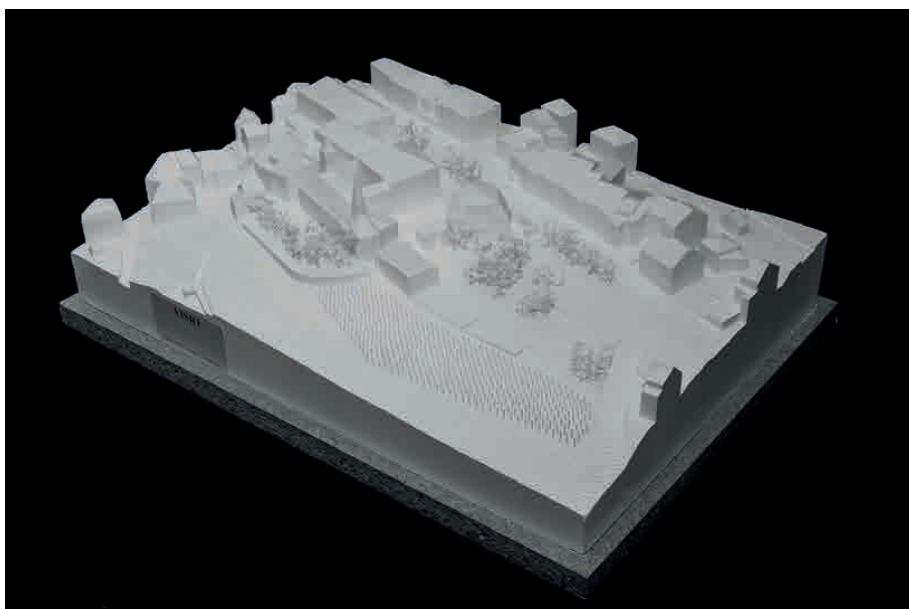
4. VISIO

Arch: **DURISCH ET NOLLI ARCHITETTI SAGL**, LAUSANNE

Ing civil: **LURATI MUTONI PARTNER SA**, MENDRISIO

Ing CVSE: **IFEC INGENERIA SA**, RIVERA

Arch. paysagiste: **WESTPOL LANDSCHAFTS ARCHITEKTUR**, BALE



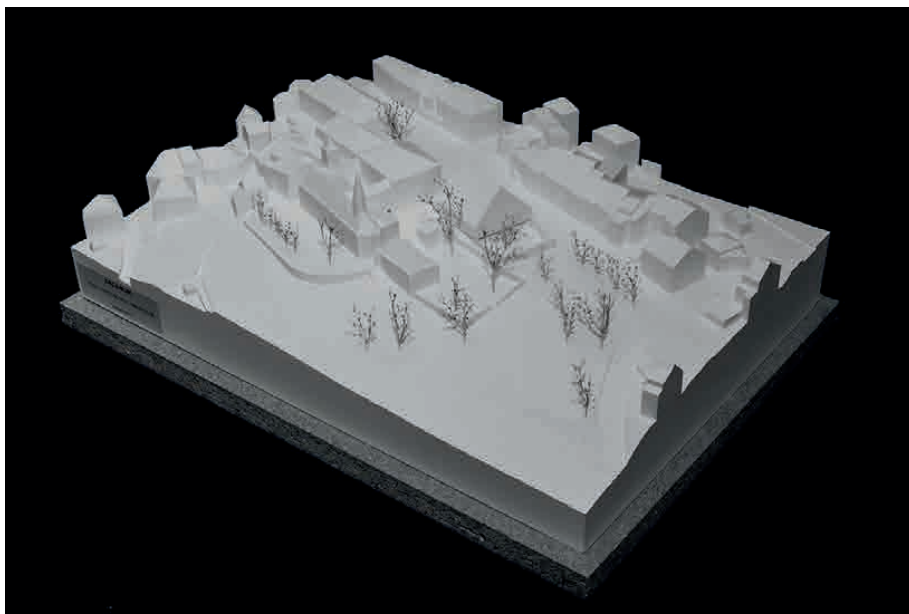
5. ARCANUM

Arch: **BUCHNER BRÜNDLER, ARCHITEKTEN AG**, BÂLE

Ing civil: **ZPF INGENIEURE AG**, BÂLE

Ing CVSE: **HANS ABICHT AG**, ZOUG

Arch. paysagiste: **MAURUS SCHIFFERLI LANDSCHAFTARCHITEKT**, BERNE



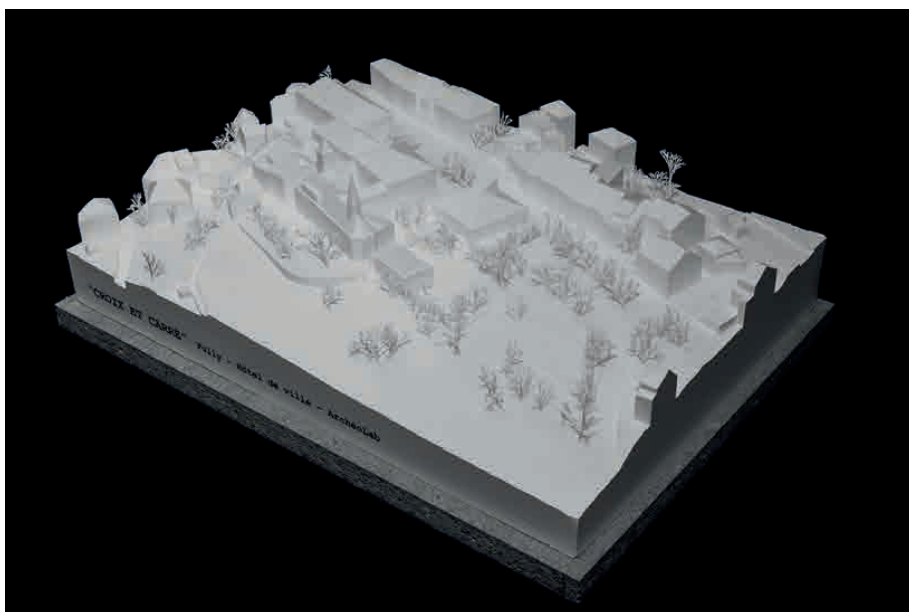
6. CROIX ET CARRE

Arch: **TUNON ARQUITECTOS / TUNON & RUCKSTUHL ARCHITEKTEN GMBH**, MADRID ET RÜSCHLIKON

Ing civil: **DR. DEURING + OEHNINGER AG**, WINTERTHUR

Ing CVSE: **KALT + HALBEISEN INGENIEURBÜRO AG**, ZÜRICH

Arch. paysagiste: **NEULAND ARCHITEKTURLANDSCHAFT GMBH**, ZÜRICH



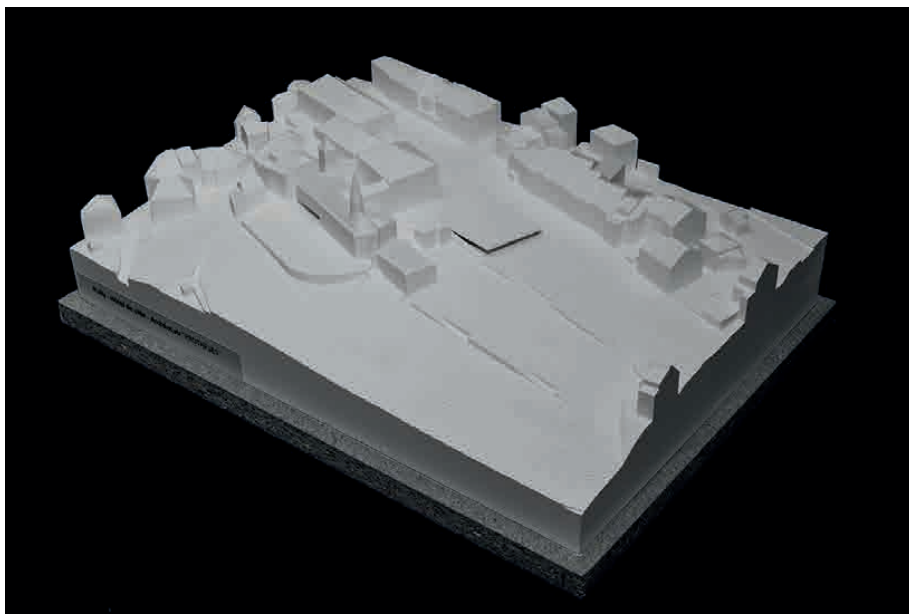
8. PROTHESES

Arch: **JOSE MARIA SANCHEZ GARCIA**, MADRID

Ing civil: **ERBEIA ONGENERIE CIVILE SA**, CAROUGE

Ing CVSE: **WEINMANN ENERGIE SA + BETELEC SA**, ECHALLENS

Arch. paysagiste: **HÜSLER ET ASSOCIES Sàrl**, LAUSANNE



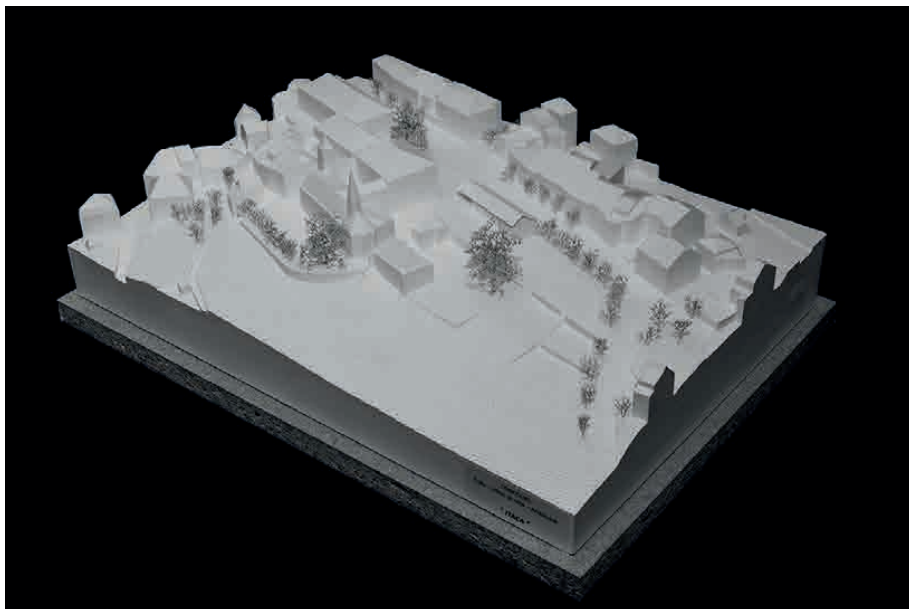
9. ITACA

Arch: **MONDADA FRIGERIO BLANC ARCHITECTES / CHRISTOPHE AMSLER, ARCHITECTE**, LAUSANNE

Ing civil: **AIC INGENIEURS CONSEILS**, LAUSANNE

Ing CVSE: **PLANAIR**, YVERDON-LES-BAINS

Arch. paysagiste: **PAYSAGESTION**, LAUSANNE



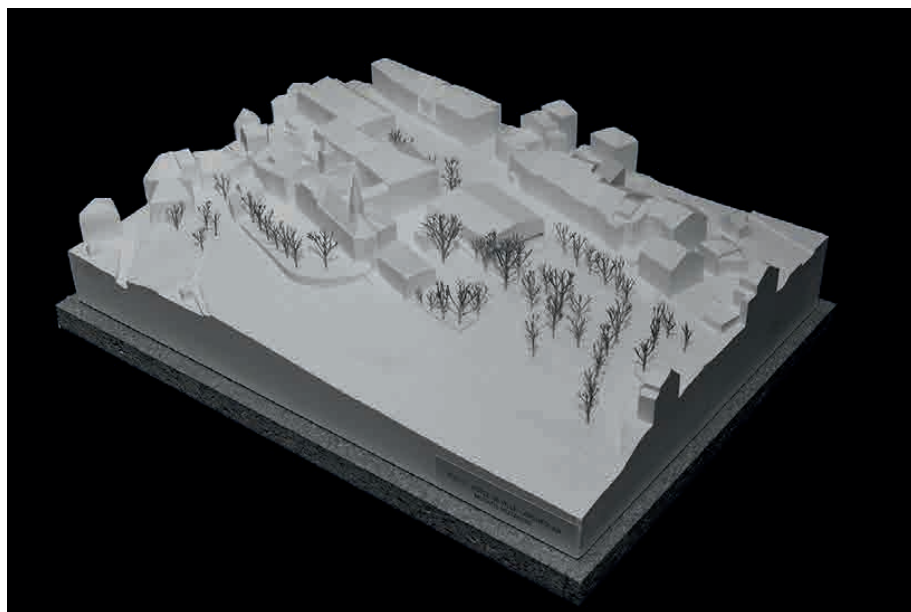
11. MUTATIS MUTANDIS

Arch: **DIENER & DIENER ARCHITEKTEN, MARTIN STEINMANN ARCHITEKT, BÂLE ET AARAU**

Ing civil: **CSD INGENIEUR SA, LAUSANNE**

Ing CVSE: **CSD INGENIEUR SA, LAUSANNE**

Arch. paysagiste: **VOGT-LA, ZURICH**



12. LE TEMPS SUSPENDU

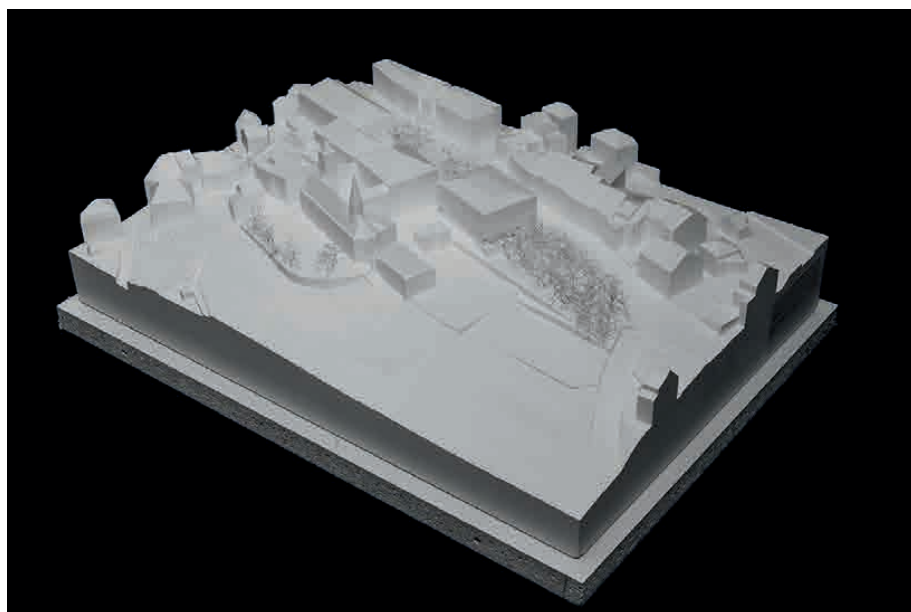
Arch: **GALLETTI & MATTER ARCHITECTES ET BUNK ARCHITECTES SA, LAUSANNE**

Ing civil: **MP INGENIEURS CONSEILS SA, CRISSIER**

Ing CVS: **ENERGESTION SA, LES ACACIAS**

Ing E: **COTEC SA, CHESSEL**

Arch. paysagiste: **PASCAL HEYRAUD ARCHITECE PAYSAGISTE, NEUCHÂTEL**



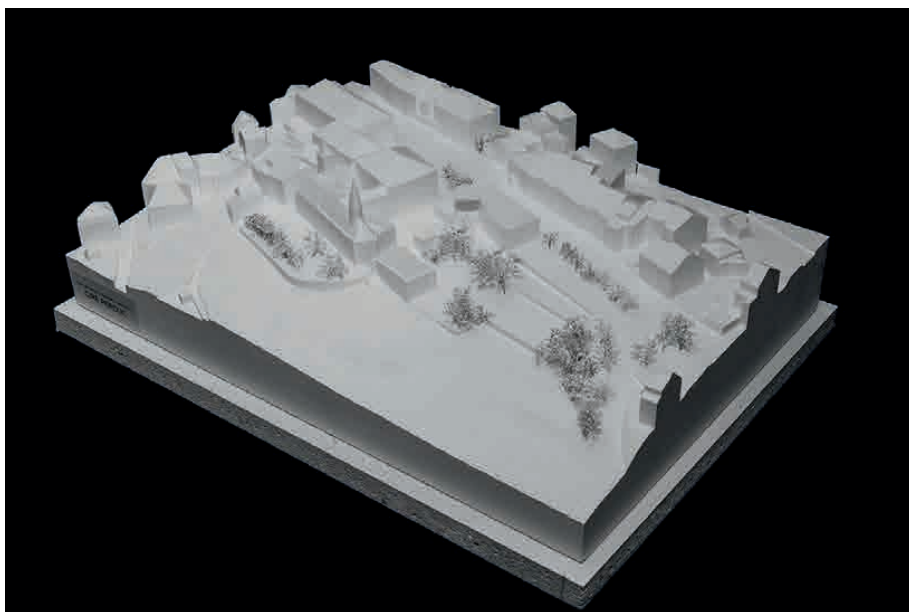
15. CIRE PERDUE

Arch: **DREIER FRENZEL ARCHITECTES SARL + AFF ARCHITEKTEN GMBH**, LAUSANNE

Ing civil: **MISCERE Sàrl**, FRIBOURG

Ing CVSE: **MIKE HUMBERT INGENIEURS CONSEILS Sàrl + ZANETTI INGENIEURS CONSEILS ELECTRICITE**, MEYRIN ET PT. LANCY

Arch. paysagiste: **POLA LANDSCHAFTSARCHITEKTEN GmbH**, BERLIN



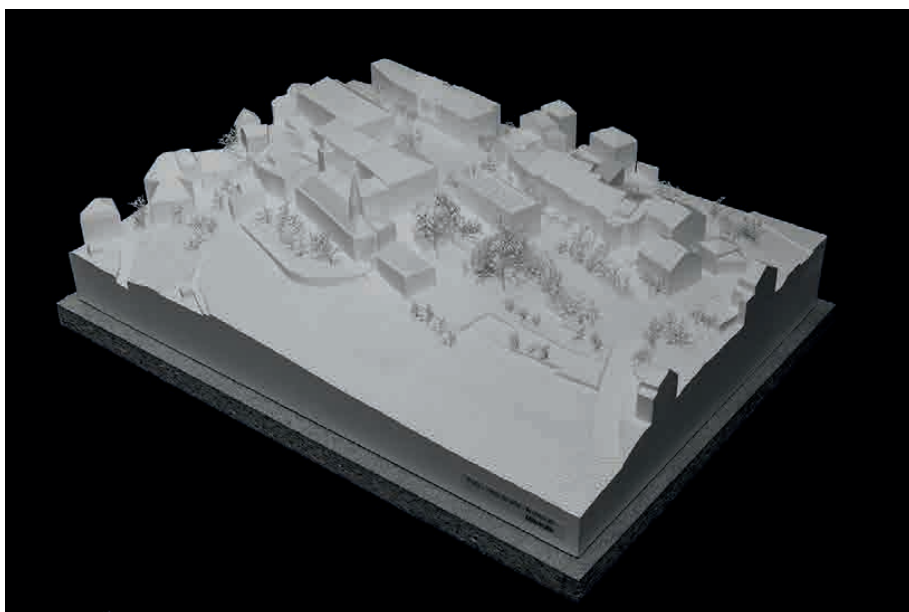
16. MILLEFEUILLE

Arch: **LVPH ARCHITECTES Sàrl**, PAMPIGNY

Ing civil: **BOSS ET ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA**, ECUBLENS

Ing CVSE: **AMSTEIN ET WALTERT SA**, LAUSANNE

Arch. paysagiste: **MG ASSOCIES Sàrl**, VUISSENS



10 Divers

10.1 Exposition

Le vernissage de l'exposition aura lieu le 7 décembre 2017 à 17h30 à la Maison Pulliérane

L'exposition publique de tous les projets se déroulera du 7 au 17 décembre au foyer de la Maison Pulliérane.

10.2 Propriété des projets

Les projets, planches et maquettes, primés ou mentionnés aussi bien pour le concours de projet que le concours d'idée restent la propriété du maître de l'ouvrage. Les autres concurrents peuvent retirer leurs planches ou maquettes le 18.12.2017 entre 14h00 et 16h00 à la Maison Pulliérane, passé ce délai, ils seront détruits.

